

DÉMOCRATIE GLOBALE EN RÉSEAU

CONSTRUIRE UN SYSTÈME DE GOUVERNANCE CITOYENNE À L'ÉCHELLE PLANÉTAIRE



Germà Pelayo

Avril 2017
(Version résumée)

Sommaire

1. Valeurs et principes pour une démocratie globale en réseau
2. Architecture du système décisionnel et institutionnel
3. Arguments fondamentaux
4. Mise en œuvre

SOMMAIRE

Introduction

1. Valeurs et principes pour une démocratie globale en réseau
 - Présentation
 - Démocratie mondiale
 - Démocratie avancée ou intégrale
 - Démocratie réticulaire
2. Architecture du système décisionnel et institutionnel
 - Les modèles de gouvernance mondiale
 - Concepts préliminaires
 - Architecture du système décisionnel et institutionnel (DGR)
 - Démocratie directe pour l'agenda thématique global
 - Démocratie délibérative pour les résultats des référendums
 - Assemblée Mondiale (AM)
 - Protocole de primauté
 - Fonction exécutive décentralisée
 - Surveillance citoyenne et rétablissement rétroactif de mandat
 - Observations complémentaires
 - Organisation territoriale : intégrer et dépasser le système westphalien (RCM)
 - Conditions et formes d'adhésion
 - Étapes de l'adhésion
 - Engagements communs
 - Autodétermination, regroupement, scission
3. Arguments fondamentaux
 - La globalisation néolibérale et la construction d'une communauté démocratique
 - Les caractéristiques des systèmes représentatifs contemporains
 - L'équilibre par exclusion
 - Le fonctionnement des gouvernements représentatifs et leurs limites
 - Les instruments de la démocratie globale en réseau
 - La démocratie directe (système de référendums réguliers)
 - La démocratie délibérative (Conseils Citoyens)
 - L'Assemblée Mondiale (organisme tiré au sort)
 - Contrôle de la mise en œuvre décentralisée
 - Mécanismes d'évaluation et de sanction
 - Démocratie et radicalité plurielle de l'identité mondiale
4. Mise en œuvre
 - Redistribuer le pouvoir pour construire le bien-être
 - Quelle feuille de route ?

INTRODUCTION

La seconde décennie du XXI^e siècle sera celle d'une société qui devra impérativement mettre de l'ordre au chaos mondial si elle ne veut pas avoir à souffrir des conséquences catastrophiques de sa propre faillite.

Nous sommes à une époque où pour la première fois convergent plusieurs crises, toutes susceptibles de mener en très peu de temps à une catastrophe irréversible, et dont l'enchaînement

multiplie de façon exponentielle le risque d'un effondrement systémique de la civilisation humaine.

Je pense ici tout d'abord à la menace nucléaire qui n'a pas diminué depuis les années 1960 et persiste à travers la nouvelle rhétorique populiste. Ensuite, il y a la dette mondiale, cet énorme et fragile château de cartes extrêmement sensible à l'instabilité des pays même les plus petits.

Troisièmement, le changement climatique irréversible qui déjà affecte nos vies mais dont les effets les plus graves commenceront à se faire sentir dans seulement quelques décennies, frappant de plein fouet des milliards de personnes et déstabilisant l'ordre mondial.

La quatrième crise systémique est celle des inégalités sans précédent, qui se traduisent par une concentration des richesses et du pouvoir planétaire entre quelques mains seulement¹. Une telle concentration a entraîné un recul des États providence ces dernières décennies. Et à cette situation s'ajoute la persistance des inégalités géographiques entre les régions riches et les régions pauvres, fruit de cinq siècles d'exploitation coloniale et néocoloniale avec des conséquences tels que le sous-développement, les migrations et les conflits armés.

Une dernière crise, plus grave encore que les précédentes, est celle du recul des systèmes représentatifs et de la montée des populismes depuis 2016 (Trump, Duterte, Yogi Adityanath, victoire du Brexit, extrême droite européenne...). Un scénario alarmant qui n'est pas sans rappeler l'Europe des années 30. Nous vivons dans une société incapable d'éviter "l'assassinat programmé" de sa population, pour reprendre les termes de Jean Ziegler. Face à cette multicrise, l'humanité ne dispose pas encore de pistes ou d'alternatives politiques d'organisation du global. **La question d'une répartition juste du pouvoir (comme préalable à une répartition juste des ressources et une cohabitation harmonieuse entre l'homme et la biosphère) n'a jamais été abordée. Or, elle renvoie à la fois au problème de la politique dans des sociétés interculturelles de masse et à celui de la nature de la démocratie. Étant donnée l'ampleur de la communauté humaine concernée, cette question devrait, en outre, être traitée à l'aide d'outils adaptés à la spécificité du défi qu'elle représente.**

Dans ce contexte d'une éventuelle transition politique, nous devons commencer par un "remuement de cerveau" (brainstorming). Non pas pour inventer des modèles dogmatiques ou des doctrines immuables, ni pour se contenter de simples échanges d'idées ou dans l'espoir de susciter une mobilisation mondiale à court terme, mais pour générer de grands débats sociaux. Cet article présente une hypothèse de travail qui porte sur la

scalabilité, la profondeur démocratique, l'architecture institutionnelle, l'organisation de la politique en réseau, et d'autres aspects que j'aimerais soumettre à la critique des personnes qui le liront. L'objectif étant de contribuer à nourrir les imaginaires de la politique de demain et faire en sorte de multiplier les éléments du débat sur les modèles de gouvernances mondiales possibles.

Ce travail comprend quatre parties. La première partie décrit les valeurs, les principes ou les caractéristiques qui sous-tendent le nouveau système. Une deuxième partie présente le fonctionnement du modèle avec son propre système décisionnel et ses politiques publiques. Un troisième volet porte sur quelques-uns des problèmes liés au capitalisme, aux gouvernements représentatifs, aux instruments de la DGR et à l'identité. Le dernier chapitre s'interroge sur les stratégies d'émancipation citoyenne planétaire en vue d'une gouvernance démocratique.

1. VALEURS ET PRINCIPES POUR UNE DÉMOCRATIE GLOBALE EN RÉSEAU

PRÉSENTATION

Dans le cadre du système de démocratie globale en réseau, ce sont, d'abord, les 7 milliards de personnes qui, à travers différents exercices démocratiques, participent, délibèrent et prennent les décisions qui touchent aux éléments constitutifs clés du nouveau système (fonction constitutive), aux compétences exercées à l'échelle globale (fonction des compétences), aux directives et agendas des pouvoirs en place. Cette prise de décision se fait en coopération avec des entités situées à d'autres échelles du territoire et qui adhèrent au réseau. Il s'agit d'un modèle de démocratie hybride (directe+tirage au sort), ouverte à une participation universelle, permanente, multidimensionnelle et contraignante. D'un point de vue formel, j'ai conçu la structure qui en découle comme un réseau. Pourquoi un réseau? Parce qu'il garantit une plus grande sécurité démocratique, une meilleure exploitation de l'intelligence collective, et une meilleure répartition du pouvoir. Je vais présenter maintenant quelques-unes des caractéristiques, des valeurs ou principes à prendre en compte (d'autres encore sont décrits dans une version plus longue de ce travail).

1. Sept personnes détiennent 50 % des richesses, selon le Rapport intitulé *Une économie au service des 99%*, Oxfam, 2017.

DÉMOCRATIE MONDIALE

La globalisation nous a entraînés dans un monde où "il existe une politique locale sans pouvoir et un pouvoir global sans politique (comprendre, un pouvoir sans limitations politiques)"². Nous vivons à une époque où le nombre de problèmes qui requièrent une action globale augmente et se diversifie, tandis que les espaces de prise de décision à l'échelle planétaire sont, eux, absents. La désorganisation du capitalisme westphalien est le terreau idéal pour multiplier les conflits et renforcer la crise multidimensionnelle. Nous nous trouvons aux confins d'une période passée (1945-1989) de stabilisation de l'État-Nation et de l'État providence dans le dénommé monde riche, et d'un avenir à construire autour d'un espace similaire de bien être et d'équilibre, cette fois à l'échelle globale. Cette étape intermédiaire est une époque de désordre historique dans laquelle une minorité ultra-puissante profite de l'absence de règles pour accaparer le pouvoir, confisquer la richesse et piller la planète en imposant un agenda qui ne profite qu'à elle. Telle est la raison d'être du système néolibéral depuis 1989, que nous devons abolir et dépasser.

Le pouvoir des élites est tel qu'il mène à la destruction des sociétés, de leur économie, de leur éducation, de leur culture, de leur politique, de l'environnement, et nous entraîne vers un avenir dystopique imprévisible. Le déclin du système politique, accru par la pression néolibérale, transparait dans la corruption structurelle, les politiques systématiquement favorables aux élites, l'absence d'une vraie délibération au sein des Parlements, la politique spectacle, l'oppression à l'encontre des dissidents, le recours aux médias (pour manipuler l'opinion, détourner l'attention, semer la confusion), l'imposition du discours sur l'absence d'alternatives, ou encore l'émergence déjà citée des régimes populistes.

L'alternative à cette situation chaotique réside dans la construction d'un ordre fondé sur une démocratie profonde, libérée du joug du néolibéralisme. La *démocratie limitée* d'hier et celle des États-nations libéraux d'aujourd'hui, est un système politique désormais à bout de souffle et agonisant. Mais construire une démocratie à l'échelle mondiale suppose de faire face au problème de la gestion collective d'une société de masse portée à sa plus haute expression. Cela

implique de relever le double défi de l'organisation politique à l'échelle globale et de la redéfinition de la démocratie.

DÉMOCRATIE AVANCÉE OU INTÉGRALE

La *démocratie*, entendue comme la prise de décision collective qui permet au peuple de gouverner, puise son origine étymologique dans l'Athènes antique, et s'observe également au sein des assemblées traditionnelles d'autres cultures de par le monde. Dans cette analyse, j'utiliserai les concepts de « démocratie avancée » et de « démocratie intégrale » en référence à tout système ou combinaison de systèmes et outils démocratiques qui évitent le multipartisme représentatif libéral pour lui préférer la prise de décision citoyenne au moyen de mécanismes et d'outils tels que la participation, la délibération, le tirage au sort, la rotation, la démocratie liquide etc.

Par opposition, j'utiliserai également le terme de « démocratie limitée » pour définir les gouvernements représentatifs actuels indépendamment du degré de libertés, d'accès aux droits des citoyens et du multipartisme réel de chacun. Ainsi, la majorité des gouvernements actuels sont des démocraties limitées, il n'y a pas de démocratie avancée et très peu de démocraties limitées sont renforcées par des éléments de démocratie avancée (Suisse, Équateur, Venezuela, Bolivie, Estonie). En outre, de nos jours, dans beaucoup de pays, le débat sur le renouveau démocratique focalise son attention sur les outils de cette réforme tels que la rotation des postes, la limitation des mandats, la transparence et le contrôle citoyen ou encore la démocratisation d'institutions de second plan, qui sont certes nécessaires mais incontestablement insuffisants.

Le choix de ces termes n'est pas définitif et il peut être contesté : ce travail a pour objectif d'ouvrir un débat non pas sur la théorie ou l'épistémologie mais sur la nécessité d'aller au-delà des mouvements sociaux fragmentés et de concevoir de nouveaux instruments de pouvoir en s'appuyant sur des processus et des résultats concrets.

Voici les éléments ou les fonctions auxquels s'appliquerait cette démocratie avancée :

a) *Les éléments constitutifs clés, du nouveau*

2. Bauman, Zygmunt, *Múltiples culturas, una sola humanidad* ; Ed. Katz, Buenos Aires, 2008.

système (fonction constitutive). C'est-à-dire en premier lieu, les valeurs reconnues comme étant fondatrices de la société, du droit et des institutions ; la conception de la structure politique ; ou des aspects essentiels de l'agenda public.

b) Les compétences à l'échelle globale (fonction des compétences). L'humanité toute entière dispose du droit de décider quelles sont les questions qui nécessitent une gouvernance coordonnée au niveau planétaire ; et chaque communauté citoyenne (région, pays, ville...) a le droit de déterminer, en fonction de son domaine de compétence, les questions qui peuvent être traitées à des échelles inférieures.

c) Les directives et les agendas des pouvoirs qui émergeront. Le mandat des citoyens sera traduit en réglementations, en plans d'action et en projets. Le respect de ce mandat et le suivi de sa mise en application feront l'objet d'une vérification publique et participative par le biais de mécanismes adaptés. Tout ceci est possible sans qu'un pouvoir exécutif centralisé soit nécessaire (Gouvernement Mondial).

d) En coopération avec d'autres échelles du territoire là où les sociétés adhèrent au réseau. L'architecture du système décisionnel global aura deux portes d'entrée, l'une directe par le biais de la DGR, l'autre, territoriale, à travers la subsidiarité générée par l'adhésion progressive des régions, des États, des autorités locales, et de la citoyenneté (Réseau de la Communauté Mondiale, RCM).

DÉMOCRATIE RÉCULAIRE

La configuration du réseau de la DGR ne se veut pas uniforme et parfaitement homogène entre mêmes entités, c'est avant tout la volonté de « réseautage », celle de s'allier à différents types d'acteurs à différentes échelles du territoire et de « protocoliser » ces alliances. Le RCM est le conglomérat composé des citoyens, de la société civile, des institutions publiques, chacun s'acquittant de ses différentes missions. Par exemple, les citoyens adhérents issus de pays non adhérents auraient un rôle actif à jouer très important, de même que la société civile qui en facilitant l'accès à certaines données permettrait un meilleur fonctionnement des Conseils Citoyens, de l'Assemblée Mondiale et des audits de surveillance.

Une structure démocratique confédérale (par exemple, une ONU réformée sans système de veto, renforcée dans ses missions et avec un Parlement Mondial) continuerait d'être un modèle basé sur des relations inter-institutionnelles entre différentes échelles du territoire avec une certaine subsidiarité (élections de représentants de pays et de territoires). Le RCM, quant à lui, va plus loin, avec une organisation articulée et interconnectée, par conséquent plus transparente que la somme d'États ou de régions rassemblés au sein d'une *fédération mondiale* de gouvernements et d'institutions représentatives, dans une configuration en arborescence ou hiérarchique.

2. ARCHITECTURE DU SYSTÈME DÉCISIONNEL ET INSTITUTIONNEL

LES MODÈLES DE GOUVERNANCE MONDIALE

Pour comprendre le modèle décrit dans cet article, nous devons le présenter en le comparant aux exemples de gouvernance mondiale les plus influents de ce dernier siècle. Ils sont trois. Le plus répandu à l'heure actuelle est celui que j'appellerai ici **système post-westphalien libéral**. Les deux autres sont des alternatives apparues aux XXe et XXIe siècle : il s'agit du fédéralisme mondial et du cosmopolitisme.

La configuration du modèle de gouvernance mondiale en vigueur est en partie celle du Système des Nations unies (SNU), c'est-à-dire du système formel de l'ONU et de ses organisations satellites. Le SNU tire sa légitimité de la souveraineté des nations qui le composent mais son pouvoir réel est limité et lacunaire. D'un autre côté, il y a les principales organisations du néolibéralisme dominant: G8-G20, FMI, OMC, Banque mondiale, BPI, Conseil de Stabilité Financière, accords commerciaux bilatéraux. Il y a aussi les organisations euro-asiatiques : Nouvelle Banque de Développement (BRICS), Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (AIIB), et les groupements militaires et de sécurité comme l'OTAN et l'Organisation de coopération de Shanghai. Cet ensemble d'institutions représente la face officielle et visible du pouvoir. La face cachée se compose d'un ensemble encore plus complexe et imbriqué, de groupes et d'alliances financières, agroalimentaires, scientifiques, politiques, ainsi que du domaine des armements et des communications, qui forment l'élite mondiale.

Les rivalités y sont interminables entre les différents intérêts personnels et collectifs, sauf quand il s'agit de trouver un accord autour du mandat commun autoproclamé qu'ils exercent sur l'exploitation de la planète et de l'humanité.

Ce noyau décisionnel visible et invisible étend ses tentacules sur l'économie, la politique et la société (services, ressources, travail, science, culture, éducation, technologie etc.) prenant le dessus sur les corps intermédiaires (organisations internationales, États), ce qui se traduit juridiquement par l'émergence au début du XXI^e siècle d'un droit mondial néolibéral, favorable aux intérêts des acteurs privilégiés (grandes entreprises, finances, etc.). Au bas de cette pyramide de pouvoir, se trouvent les 195 États aux prérogatives réduites, avec comme conséquence une forte érosion de la souveraineté, y compris des États les plus puissants. Le suffrage universel, mythe de la démocratie limitée, reste cantonné à l'État-nation³. Tandis que l'ONU s'est vu reprocher de ne plus représenter les peuples et de devenir le lobby des gouvernements contre les pouvoirs réels. Un lobby qui perd de sa puissance à mesure que ces pouvoirs augmentent.

Ce système post-westphalien libéral repose sur une structure fragile et problématique, en comparaison avec les trois autres alternatives que l'on présentera ensuite. Qui plus est, étant donné son rôle de premier plan dans la *multicrise* dont nous avons parlé en introduction, il est urgent de le remplacer par un autre.

Le second modèle de gouvernance planétaire est le **fédéralisme mondial**. Il consiste en une adaptation à l'échelle globale de républiques fédérales représentatives comme aux États-Unis ou en Allemagne. Avec des institutions et des mécanismes similaires à ceux de la plupart des États⁴. Le Secrétariat Général de l'ONU pourrait devenir un organe exécutif doté d'une capacité de proposition pour les décisions mondiales. Les directives et les lois seraient élaborées dans le cadre d'un système bicaméral avec un Parlement Mondial (PM) et une assemblée territoriale (l'actuelle Assemblée Générale). Le PM pourrait aussi être une institution indépendante de l'ONU, et dans un premier temps, un organisme consultatif ou reconnu par un premier groupe d'États, avec une consolidation progressive à l'image de la CPI.

Le **cosmopolitisme** est le troisième modèle de gouvernance planétaire. C'est un courant intellectuel de la fin du XX^e siècle, qui n'a pas réussi à devenir un mouvement citoyen comme l'avait fait en son temps le mondialisme. Il s'agit d'un fédéralisme mondial imprégné de réalisme westphalien et géopolitique. Il accepte que les États participent à la transition progressive vers un modèle et un cadre légal communs. Il prévoit une citoyenneté multiple et un droit commun aux États (inscrit dans leurs constitutions) et aux institutions internationales⁵. Il est favorable à un gouvernement central doté de prérogatives exécutive et législative, travaillant de concert avec des gouvernements régionaux et avec les États. Il prévoit un Conseil de Sécurité sans membres permanents et sans droit de veto, et un Conseil de Sécurité Économique, Social et Environnemental dont relèveraient le FMI, la Banque Mondiale et l'OMC. Il prône également le système bicaméral (PM et AG) et un système juridique qui intègre les dimensions locale et globale. Enfin, il propose, entre autres, la participation effective de la société civile réunie en assemblées et dans des espaces multi-acteurs, un système fiscal global, un Fonds de Cohésion pour le Développement, et une force transnationale réduite d'intervention rapide pour la résolution des conflits.

Les deux modèles que nous venons de décrire, sont critiquables à différents niveaux. On peut leur faire notamment quatre reproches : a) Une centralisation excessive des décisions comporte le risque de reproduire voire d'aggraver les défauts que recèlent les États, tels que la concentration du pouvoir, une bureaucratie excessive, la corruption, le manque de transparence ou encore la violation des droits de l'homme. b) La dimension globale comporte en soi la difficulté de développer des contre-pouvoirs pour limiter le risque que cette autorité centrale ultra-puissante ne devienne tyrannique (à l'image de célèbres dystopies tel que 1984 de George Orwell). c) Comme dans nos États actuels, fédéralisme et cosmopolitisme ne garantissent pas un contrôle de constitutionnalité des modèles économique (capitalisme), écologique (« surdéveloppement ») ou politique (représentativité). d) Ils ne tiennent pas compte du danger de prégnance culturelle que représente le fait de ne s'inspirer que des systèmes politiques occidentaux.

3. Avec comme seule exception le Parlement de l'UE.

4. Tetelman, Jerry; Belitos, Byron; *One World Democracy: A Progressive Vision for Enforceable Global Law*, Ed. Origin, 2005.

5. Archibugi, Daniele; *La démocratie cosmopolitique : sur la voie d'une démocratie mondiale*, traduction et présentation par L. Lourme, Paris, Cerf, 2009.

CONCEPTS PRÉLIMINAIRES

La **Communauté Mondiale (CM)** incarne l'humanité appréhendée comme entité politique. La gouvernance mondiale actuelle n'intègre pas ce concept dans sa définition de l'ordre planétaire. Elle utilise à la place des expressions plus restreintes telles que « communauté internationale », autrement dit, un ensemble flou composé de nations puissantes et d'institutions internationales. La CM est l'acteur d'une pièce encore inaboutie qui mettrait en scène des États, des institutions internationales, des autorités sub-planétaires et sectorielles, des organisations de la société civile (OSC), des individus, etc., tous organisés en « réseau ».

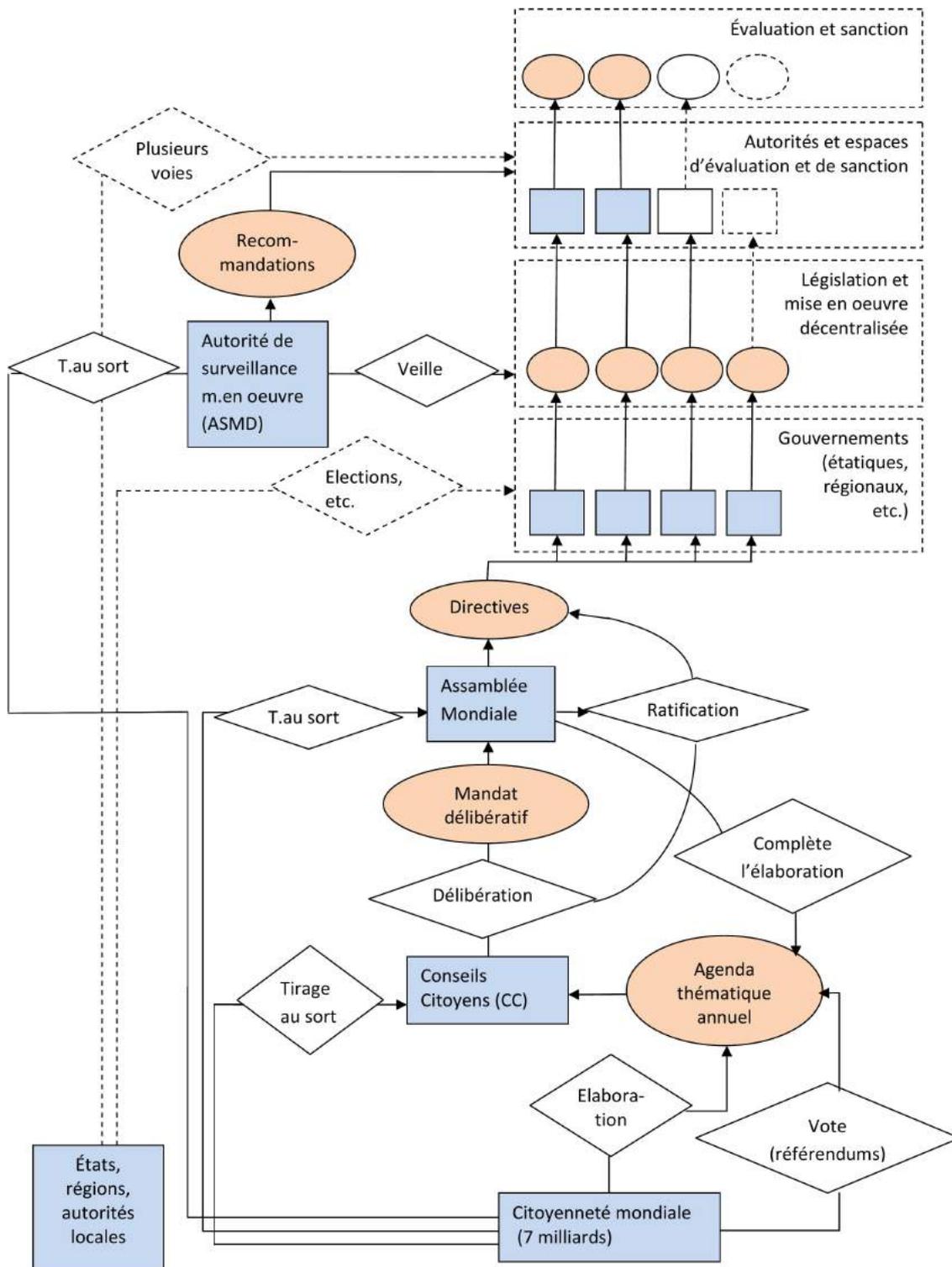
Le **Réseau de la Communauté Mondiale (RCM)** est constitué de l'ensemble des liens d'interdépendance à échelle multiple entre des personnes, des communautés, l'humanité et la nature. L'adhésion progressive au réseau s'accompagne de la formation successive de groupements séparés par des communautés non adhérentes (une commune et un État qui adhèrent au réseau peuvent être séparés par une région ou un département - ou les deux - qui n'adhère(nt) pas). Le RCM se distingue des fédérations ou confédérations classiques à plusieurs titres: sa perspective multi-échelle, articulée et pluridimensionnelle ; sa subsidiarité et son horizontalité ; et enfin, ses règles, ses protocoles et ses responsabilités éminemment explicites.

La **Démocratie Globale en Réseau (DGR)** est un modèle de *dictyocratie* globale (du grec *dictyo* qui signifie « réseau »), autrement dit un système de démocratie avancée à l'échelle planétaire. Ce système ne compte sur aucun pouvoir central, il fonctionne par l'articulation horizontale d'un ensemble de sous-réseaux et d'organisations tirées au sort et dont le rôle consiste à valoriser l'expression citoyenne directe pour la traduire ensuite en directives, en lois et qu'elle ait sa place dans les agendas politiques. Son champ d'action concerne exclusivement le niveau global même si elle interagit avec des régions, des États et des autorités locales au sein du RCM pour se faire au mieux, l'écho de la parole citoyenne.

ARCHITECTURE DU SYSTÈME DÉCISIONNEL ET INSTITUTIONNEL (LA DÉMOCRATIE GLOBALE EN RÉSEAU)

Comme nous l'avons déjà indiqué précédemment, dans le cadre de la DGR ce sont les citoyens du monde entier qui participent, délibèrent et prennent régulièrement les décisions. Il s'agit d'une démocratie avancée qui fonctionne de concert avec d'autres démocraties présentes à différentes échelles du territoire, mais qui indépendamment de cette relation, dispose d'un système décisionnel propre et unique de niveau planétaire. Ce système comprend les fonctions législatives et exécutives suivantes (voir graphique 1) :

- 1) Les citoyens votent directement et régulièrement sur la base d'un agenda thématique annuel (ATA) de référendums, qu'ils ont eux mêmes rédigé et que l'Assemblée Mondiale (AM) a complété.
- 2) Les Conseils Citoyens (CC) délibèrent à partir des résultats des référendums en y apportant des précisions et des nuances, un travail qui ne serait pas faisable ni gérable dans le cadre de la démocratie directe.
- 3) Une fois finalisés par les CC, l'AM traduit les résultats des référendums sous forme de directives ; elle rectifie et valide les directives quand elles ont été élaborées directement par les CC. Elle complète également l'ATA, comme mentionné dans le premier point.
- 4) *Protocole de primauté* : l'AM supervise l'application du protocole et détermine selon les cas, si c'est le mandat global de subsidiarité décisionnel ou le mandat territorial correspondant qui doit s'appliquer, ou bien s'il y a lieu de prévoir une combinaison des deux en fonction des pays et des territoires concernés.
- 5) Les régions, les États et les autorités locales mettent en œuvre les programmes et les projets issus des directives de l'AM, après approbation à l'échelle parlementaire. Une Autorité de Surveillance de la Mise en œuvre Décentralisée (ASMD) réalise un premier suivi, en vue de rédiger des recommandations et des protocoles communs.



Graphique 1 : Démocratie globale en réseau – organigramme des fonctions législative et exécutive. Légende : rectangle bleu = institutions ; losanges blancs = actions ; bulles oranges = résultats, contenus ; lignes continues = échelle globale ; lignes pointillées = autres échelles / liens en construction ; losanges en pointillé = actions en dehors de l'échelle globale ; rectangles ou bulles en pointillé = institutions ou contenus à venir / ensemble d'institutions ou de contenus décentralisés.

6) Surveillance citoyenne et *rétablissement rétroactif du mandat* : un groupe d'institutions tirées au sort réalise parallèlement des audits de l'ensemble du processus.

Les rétablissements rétroactifs de mandat se font également lorsque sont identifiées des erreurs d'interprétation des mandats des citoyens, des CC ou de l'AM, concernant les acteurs intervenus en amont dans le processus ou le protocole de primauté.

L'ensemble du système s'apparente à une démocratie hybride (directe + tirage au sort), laquelle est aussi une démocratie avancée d'échelle globale et organisée en réseau. Ces définitions nécessitent une explication. **Tout**

d'abord, le caractère hybride procède de plusieurs éléments : une démocratie directe, une démocratie délibérative, une démocratie représentative sans partis politiques et une décentralisation des systèmes de mise en œuvre, d'évaluation et de sanction. Il s'agit là des quatre *éléments constitutifs* de la démocratie hybride dans la mesure où ils représentent différents moments de la vie des politiques publiques, et où ils correspondent aux pouvoirs législatif et exécutif de nos systèmes de gouvernance contemporains. Les contours du pouvoir judiciaire et ceux d'autres pouvoirs émergents ne seront pas abordés dans le cadre de ce travail.

Nous allons maintenant décrire de façon détaillée chacune des étapes de cette proposition :

Période		Action	Acteur
Préparation ATA 01 (mois 1-3)	Recueil des propositions et des thèmes (2 mois)	Élaboration de propositions et définition des thèmes, par des rencontres ou à distance	Citoyenneté
	Poursuite du travail (3 semaines)	Compléter les propositions et les thèmes manquants sur la base des critères de l'AM	AM
	Mise en commun et agencement (1 semaine)	Mise en commun et agencement des contenus, en transparence et de façon synchronisée	AM ou institution spécifique
Déroulement des référendums (mois 4-15) (Période annuelle <i>stricto sensu</i> de l'ATA)		3-4 thèmes de référendums par mois, 36-40 par an.	Citoyenneté
Traitement des résultats (mois 5-16)			AM ou institution Spécifique
Organisation des CC (mois 6-18)		Plus ou moins de CC par thème en fonction du budget et du temps disponibles	Conseils Citoyens (CC)
Préparation ATA 02 (mois 13-15)		Répétition du cycle	Citoyenneté + AM ou institution spécifique
Déroulement des référendums (mois 16-27) (Période annuelle de l'ATA 02)		(...)	(...)
(...) ↓		↓	↓

Tableau 1: Processus de démocratie directe et délibérative

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
ATA 01	Préparation			Référendums												Traitement des résultats				Conseils citoyens				
ATA 02	Préparation			Référendums												Traitement des résultats				Conseils citoyens				
ATA 03 ↓	Préparation...																		...				→	

Tableau 2: Processus de démocratie directe et délibérative : périodisation (tableau sans marge inférieure ni à droite qui montre sa progression sur une période ultérieure indéterminée).

1) Démocratie directe pour l'agenda thématique global

Les citoyens votent directement au sujet d'une liste de thèmes et de propositions qui constituent l'agenda thématique annuel (ATA), préalablement élaboré par ces mêmes citoyens puis complété par l'AM. Les deux tableaux suivants donnent un exemple des différentes étapes possibles de préparation et de mise en œuvre de l'ATA (tableau 1) et de sa planification dans un calendrier (tableau 2).

La période de préparation s'étalerait sur les trois mois précédant le déroulement des référendums. Elle comprendrait un processus de recueil et d'élaboration de propositions regroupées par thèmes de travail ; un temps supplémentaire pour que l'AM complète la liste des propositions ; et une période d'agencement et de mise en commun de l'ensemble des suggestions. Ensuite, commence un cycle de référendums thématiques ; ils sont organisés chaque mois sur plusieurs thèmes et ce pendant un an. Les votants pourront se rendre dans des bureaux de vote ou choisir la voie électronique ; le décompte des résultats aura lieu tous les mois. Les référendums seraient organisés par un réseau de commissions spécifiques qui dépendent de l'AM. L'organisation et le suivi des CC seraient quant à eux pris en charge par un autre réseau d'organismes ou de commissions. Ces deux réseaux seraient composés de fonctionnaires publics sous la direction des parlementaires.

2) Démocratie délibérative pour les résultats des référendums

Le traitement des résultats des référendums consiste à préciser les sous-thèmes issus des référendums et de leurs résultats, et à préparer le matériel nécessaire pour le débat au sein des CC. Un mois après la fin du référendum, les premiers CC commenceront leurs débats sur le thème ou la proposition initiale.

Un Conseil Citoyen⁶ est un groupe de travail composé de 20 à 50 personnes tirées au sort en respectant les critères de représentation d'âge, de sexe, d'origine géographique, de profession et autres. Le CC se réunit à huit clos durant 3 à 5 jours pour choisir l'une des propositions thématiques formulées à partir des résultats du référendum initial. Une équipe de soutien prépare le matériel, l'agenda de travail du CC et coordonne les sessions. Il peut s'agir, dans le cadre de la DGR d'une équipe administrative publique, qui peut soit être subordonnée à l'Assemblée Mondiale soit faire partie d'une « institution-réseau » publique indépendante.

Les membres du CC assistent aux présentations faites par des tiers (citoyens, société civile, secteurs professionnels, institutions publiques, entreprises...) qui représentent l'ensemble des acteurs impliqués et défendent des points de vue hétérogènes, divergents voire opposés, sans jamais contredire, dépasser ou sortir du cadre des propositions issues du résultat du référendum initial (voir tableau 3). Les membres du CC

6. Également connu sous d'autres noms comme : Conférences de citoyens, Jurys citoyens ou Noyaux d'intervention participative https://lstu.fr/Sh4k_Yea

Action	Référendum (D. directe)	Délibération (Démocratie délibérative)	Élab. de directives (Tirage au sort)	Mise en œuvre (décentralisée)	
Acteur	Citoyenneté mondiale	Conseils Citoyens	Assemblée mondiale (AM)	Autorités diverses	
Thème, sous-thèmes, Propositions	Revenu de base universel mondial	Compétence globale directe (oui-non-variable)	Directives correspondantes élaborées / ratifiées par l'AM	(En cas de compétence globale variable et de compétence de surveillance à part entière) = Les régions et les pays transforment les directives en lois et les appliquent. L'autorité de Surveillance (ASMD) accompagne	
		Rôle de surveillance (oui-non-partielle) confiée à (AM-CSE-BM-autres)			
		Barèmes proportionnels aux revenus (oui-non) + (global-régional-national-pondéré)			
		Fonds de solidarité mondiale pour l'équilibre des régions (oui-non)			
Évolution vers une redistribution des richesses (réduction de Gini) (oui-non)	Idem				
Fonds mondial de soutien à l'éducation (oui-non)					
Aide à la généralisation des nouvelles disciplines (genre, environnement, consommation, santé, citoyenneté, etc.) (prendre plusieurs mesures non excluant)					
Éducation complète et de qualité	Éducation complète et de qualité	Renforcer et étendre le programme actuel de la société civile "Global Citizenship Education" (oui-non-autres)	Idem		
		Etc.			
		Désarmement mondial			Programme de désarmement progressif et complet des armes nucléaires (choisir entre différents programmes)
				Désarmement proportionnel et progressif des armées conventionnelles (choisir entre différents programmes)	
Début de réduction proportionnelle des dépenses d'armement (Idem)					
Force internationale réduite d'intervention rapide (Idem)					

Tableau 3 : Exemples hypothétiques de thèmes soumis à référendum et de sous-thèmes étudiés dans le cadre de processus délibératifs du système de subsidiarité décisionnelle faisant partie de la Démocratie globale en réseau. Entre parenthèses = options de vote, par exemple (oui-non). ** Le tableau ne rend pas compte de la possibilité d'organisation de deux séries consécutives de Conseils Citoyens. De plus, les participants de chaque CC pourraient accéder simultanément aux délibérations des Conseils dont les décisions ont une incidence significative sur le leur et réciproquement.

alternent entre, d'un côté, des présentations sur place ou à distance ; des lectures ; et des projections de documentaires, et de l'autre, des délibérations entre eux. Ils ne peuvent ni s'absenter, ni communiquer avec l'extérieur, sauf urgence personnelle. Toute personne tirée au sort sur cette liste constituée à partir d'un recensement mondial (à l'échelle du RCM), peut renoncer à participer, auquel cas il sera automatiquement fait appel à un suppléant. Les participants recevront

une indemnité journalière calculée sur la base de leur salaire réel.

Beaucoup de ce que j'ai appelé ici Conseils Citoyens ont été expérimentés ces dernières années, sous des formes diverses.

La complexité inhérente au caractère planétaire des thèmes et des propositions (qui rappelons-le, se déclinent en sous-thèmes et sous-propositions

conformément au résultat d'un référendum initial) nous obligera à les sous-diviser à plusieurs reprises, éventuellement en organisant différentes séries de CC : les avis rendus par une première série de CC sur des sous-thématiques, donneront lieu à l'organisation d'une deuxième série de CC, toujours dans le cadre de la sous-thématique générale concernée. Pour éviter les retards dans la prise de décision, les Conseils se prononceront sur les différentes possibilités par un vote en deux tours. Les résultats seront transmis à l'AM qui les traduira en texte normatif (directives). Mais les CC pourront aussi rédiger leurs propres textes (normatifs) qui seront ensuite vérifiés et ratifiés par l'AM.

Les délibérations des CC sur les résultats d'un référendum, représentent la première étape d'un processus de mise en place de politiques publiques que je nommerai *subsidiarité décisionnelle*. Cette *subsidiarité décisionnelle* est le principe directeur du fonctionnement interne de la DGR. Le tableau 3 propose une liste hypothétique d'exemples de résolutions citoyennes qui par le biais de la subsidiarité décisionnelle passent du rang de résultat plébiscité sur un thème ou une proposition générale (référendums), à des résolutions plus concrètes issues des délibérations des CC (jugement ou avis de ces organismes), pour devenir finalement des directives (Assemblée Mondiale). Par la suite, c'est le chemin inverse qui sera emprunté, dans le cadre de la mise en application décentralisée.

3) Assemblée Mondiale (AM)

L'Assemblée Mondiale de la DGM ne centralise pas le pouvoir, elle soutient une « démocratie réelle » favorable à ce que l'ensemble de la communauté mondiale puisse prendre des décisions. Son rôle est très important, mais il reste complémentaire de celui exercé par la citoyenneté, véritable protagoniste de l'exercice du pouvoir. Il s'agit d'une combinaison d'éléments symboliques, organisationnels et fonctionnels.

La mission, la nature, la structure et le fonctionnement de l'AM, n'ont rien à voir avec les parlements nationaux modernes, ou l'AG onusienne, ou même la proposition de l'Assemblée parlementaire de l'ONU⁷. Même si elle se compose de représentants, ceux-ci ne sont pas élus et n'appartiennent à aucun parti

politique ; ils sont désignés par tirage au sort pour représenter les différentes régions du monde selon des découpages ou des répartitions démographiques proportionnels. Le nombre de représentants à l'Assemblée varie entre 300 et 500.

L'élection des représentants par tirage au sort se déroulerait de la manière suivante :

1) Un examen de culture générale et de connaissance du cadre normatif / constitutionnel, ouvert à tous les citoyens, sans limitation en nombre de participants. Cet examen servirait également pour d'autres postes à pourvoir dans la fonction publique.

2) Toutes celles et tous ceux qui obtiendraient un certain score pourraient faire partie des candidats éligibles par tirage au sort. Un tirage organisé dans chacune des 300 ou 500 entités territoriales mondiales.

3) Parmi les personnes éligibles par tirage au sort, seules celles ayant exprimé de façon explicite leur volonté de participer seront retenues, étant entendu que pour beaucoup d'entre elles, l'objectif sera de concourir pour un poste dans la fonction publique.

4) Les résultats à l'examen permettraient donc également de recruter des fonctionnaires parmi ceux qui auront obtenu les meilleurs résultats et en fonction du nombre de places disponibles à chaque session. Les critères de sélection seraient indépendants du score à obtenir pour pouvoir faire partie du tirage au sort qui donnerait accès à l'AM. Ce qui veut dire, que le même examen aurait deux types de débouchés, ayant pour effet d'élargir considérablement le spectre de citoyens éligibles par tirage au sort.

5) Avant d'exercer, les candidats sélectionnés devront suivre une formation intensive d'un mois portant spécifiquement sur leur nouveau poste.

6) Le mandat des représentants serait de quatre ans, avec l'interdiction à vie de participer à un nouveau tirage au sort. Les tirages au sort auraient lieu chaque année pour assurer le renouvellement permanent du quart de la Chambre.

L'AM a pour mission principale d'institutionnaliser la parole citoyenne organisée.

7. UNPA Campaign (Campagne pour une Assemblée Parlementaire de l'ONU) <http://lstu.fr/e88RWGDS> Page web consultée le 03.03.2017.

Voici ses fonctions, dont nous avons donné un aperçu dans les paragraphes précédents.

1) Elle centralise les résultats des CC et les traduit en textes normatifs.

2) Elle ratifie les textes normatifs. Elle les modifie au préalable si nécessaire, lorsque ces textes sont exceptionnellement élaborés par les Conseils Citoyens eux-mêmes.

3) Elle organise, accompagne et supervise les deux processus antérieurs de démocratie directe et délibérative (paragraphes 1 et 2). Autrement dit :

- a) Elle réunit les propositions et les thèmes de l'ATA.
- b) Une fois rassemblés, elle les complète en comblant les vides thématiques laissés par les citoyens selon une liste élaborée par l'Assemblée elle-même.
- c) Elle convoque les référendums.
- d) Elle supervise le traitement des résultats des référendums, réalisé par un organisme indépendant, également choisi par tirage au sort.
- e) Elle accompagne le processus d'organisation des Conseils Citoyens.

4) Elle ratifie la mise en œuvre du *protocole de primauté* lorsqu'à d'autres échelles du territoire, on est en présence de processus démocratiques parallèles sur un même thème ou une même proposition.

5) En tant que représentante symbolique de la Communauté Mondiale, elle se voit confiée des fonctions représentatives lors d'événements symboliques et commémoratifs.

6) C'est elle qui hérite des pleins pouvoirs représentatifs en cas de situation d'urgence où pour des raisons de force majeure la DGR ne serait plus opérationnelle.

Dans un système de démocratie mondiale avancée avec des milliards de personnes organisées en réseau, l'Assemblée Mondiale est une organisation qui devra être synonyme de stabilité et d'unité. Elle serait le symbole d'une version

contemporaine d'assemblées citoyennes et populaires traditionnelles comme la démocratie directe classique d'Athènes, l'Arbre à palabre en Afrique, le concept de *Swaraj* en Inde, les doumas en Russie, les *Majlis* de beaucoup de pays musulmans, ou encore les *musyawarah-mufakat* en Indonésie... Dans le modèle de la DGR, le véritable rôle d'agora appartient à des millions de participants organisés en réseaux d'assemblées citoyennes qui se déroulent à distance ou en présentiel, à l'échelle planétaire ; c'est pour cette raison que les sessions plénières de l'AM seraient réservées au vote des décisions prises en commissions et aux actes cérémoniels, tandis que le reste de son travail serait fait au sein des commissions.

En supprimant le système électoral, le principe de regroupement des partis politiques au sein des systèmes représentatifs disparaîtrait lui aussi. Ils n'auraient alors plus à fonctionner comme des machines ou des bandes rivales en quête de pouvoir et d'espaces pour servir les intérêts de leurs bailleurs de fonds. Cependant, en tant qu'émanation de la société civile, les partis conserveraient, s'ils le souhaitent, la mission de promouvoir des visions ou des discours cohérents, qui mis bout-à-bout laisseraient entrevoir un paysage idéologique pluriel et contribueraient à maintenir l'indispensable esprit critique collectif. Peut-être même que les partis politiques arriveraient mieux encore à remplir cette mission, puisqu'ils ne seraient plus contraints d'adapter leur discours en fonction des périodes électorales, tels des appareils de pouvoir à la légitimité contestée.

La suppression de la classe politique (comprendre « les professionnels de la vie politique ») mettrait fin à la corruption, non pas occasionnelle, mais tout du moins structurelle. Les représentants sont tirés au sort parmi la population pour une période de quatre ans au terme de laquelle ils retrouvent à vie leur statut de représentés. Malgré tout, les commissions de surveillance citoyennes et de suivi du cycle des politiques publiques (qui n'apparaissent pas dans le graphique 1) et que l'on décrira plus loin, seraient des organisations indépendantes également composées de citoyens tirés au sort, qui viendraient en appui de l'AM et des CC, et contrôleraient l'ensemble de leur action.

4) *Protocole de primauté*

Une fois que le RCM sera opérationnel, et ce même si seulement quelques-uns des territoires et des pays du monde y participent, il faudra appliquer le *protocole de primauté* des mandats, qui détermine a) les conditions dans lesquelles prime le mandat de démocratie directe (quand il existe), b) celles dans lesquelles prime le mandat de la subsidiarité d'une ou de plusieurs échelles du territoire plus petites, ou c) s'il y a lieu de combiner les différents types de mandats précédents. La raison d'être de ce protocole, qui en pratique instaurerait un système de « souveraineté liquide »⁸, consiste à aider à ce que coexistent deux systèmes de prise de décision qui peuvent s'avérer opposés. Ces deux systèmes sont nécessaires, le premier pour son efficacité démocratique globale, et le deuxième comme contrepoids territorial et garant de l'autonomie des pays et des aires géo-culturelles.

Les règles et les hypothèses du protocole sont définies par le recours à des référendums et des conseils citoyens. Parmi les critères possibles il y a, entre autres, la qualité de chacun des systèmes démocratiques en jeu, la nature des différents thèmes en jeu et le type d'adhésion au réseau global par les territoires concernés. L'AM n'intervient pas dans la définition du protocole, elle est simplement chargée de déterminer quel mandat prime selon les cas, au vu des critères établis démocratiquement par les citoyens et en utilisant le concept du plus grand dénominateur commun.

5) *Fonction exécutive décentralisée*

Les programmes et projets issus des directives seraient élaborés et mis en place de façon décentralisée, par différentes autorités publiques membres du réseau : organisations régionales, États-nations, autorités locales et sectorielles etc. Ainsi, on peut imaginer des directives globales communes élaborées et ratifiées par l'AM, qui ensuite seraient transposées dans les systèmes législatifs nationaux (ou d'organisations régionales, d'États fédérés ou de régions avec une autonomie élargie, etc.) et qui entrent enfin dans la phase exécutive avec leur mise en application par les gouvernements respectifs.

Une autorité de Surveillance de la Mise en œuvre

Décentralisée (ASMD) réalise un premier suivi du processus décentralisé d'application des directives. Elle aurait pour mission de veiller à la transposition de celles-ci au sein des législations nationales ou autres, puis à leur mise en application par les pouvoirs exécutifs correspondants. Une troisième mission consisterait à formuler des recommandations aux autorités territoriales d'évaluation et de sanction, si elles existent. L'évaluation et la sanction définitive seraient du ressort de ces diverses autorités indépendantes. Lorsque ces autorités sont défaillantes ou inexistantes, comme c'est le cas actuellement pour une majorité de pays (tel que le montre le graphique 1 au travers des flèches et des formes en pointillés et sans couleur), l'adhésion au réseau sera considérée comme provisoire ou inachevée.

L'Autorité de Surveillance, ne serait pas habilitée à proposer des lois ni aucun autre type de mandat en dehors de celui déjà mentionné d'accompagnateur et d'arbitre. Elle serait composée de personnes chargées à tour de rôle de la coordination et élues par tirage au sort. L'interdiction de renforcer les prérogatives de l'ASMD constitue une règle fondamentale, de sorte que cet organisme ne puisse en aucun cas : se voir doté de nouvelles missions ou compétences, étendre celles-ci, ou encore décider de modifications en interne qui viseraient à un élargissement ou à un renforcement de son autorité. L'objectif étant d'éviter que l'ASMD ne se transforme en pouvoir exécutif, autrement dit, en Gouvernement Mondial. Si l'on reconnaissait de façon explicite la tendance qu'ont les sociétés à s'emparer du pouvoir, la nécessité de redistribuer ce pouvoir ou cette influence par différents moyens apparaîtrait comme un objectif social et salutaire, essentiel en démocratie, pour contrecarrer le risque de tyrannies politiques et économiques.

L'ASMD pourrait être composée de 50 représentants soutenus par des équipes de gestionnaires publics, de consultants et de fonctionnaires.

6) *Surveillance citoyenne et rétablissement rétroactif du mandat*

Pour accroître la surveillance citoyenne il conviendrait de mettre en place, de façon complémentaire, des institutions, des réseaux ou

8. Entendue comme la flexibilité entre plusieurs autorités souveraines.

espaces de pouvoirs parallèles composés de représentants tirés au sort, dans le cadre d'un système comparable à celui de l'AM et de l'ASMD⁹. Les représentants (tirés au sort) de ces institutions seraient peu nombreux comme dans le cas de l'ASMD. Leurs missions seraient les suivantes :

- a) élaborer et faire appliquer des mécanismes pour garantir la responsabilisation et la transparence des politiques publiques mondiales (référendums, CC, AM, ASMD).
- b) coordonner la surveillance de toutes les institutions du RCM ; mettre en place les protocoles, l'animation, l'organisation et le recueil des plaintes déposées par les citoyens et les lanceurs d'alerte.
- c) organiser régulièrement des audits de ces institutions et réseaux et favoriser les audits complémentaires des OSC.
- d) faciliter les processus de *rétablissement rétroactif de mandat*.

Les représentants politiques (de l'AM et de l'ASMD) qui seraient déclarés coupables de délits de corruption, de prévarication ou autres, seraient révoqués immédiatement. Il y aurait une suspension temporaire des représentants impliqués et un système de procès rapide pour traiter des abus commis dans le cadre de la fonction publique. Aucun représentant politique de l'échelle globale ne pourrait bénéficier du privilège de l'immunité.

Dans le cadre de la DGR, l'un des scénarios possibles est celui du *rétablissement rétroactif de mandat*. C'est-à-dire, des cas où des personnes ou entités considèrent que l'interprétation qu'un des acteurs postérieurs dans la chaîne des politiques publiques, a fait du mandat précédent ou antérieur, est inadéquate, inexacte, insuffisante ou tendancieuse. Elles déposent alors une plainte, qui doit être validée par un jury citoyen indépendant. Dans ce cas, l'autorité mise en cause doit revenir sur la partie du processus qui lui est reprochée. Concrètement, il peut s'agir des situations suivantes :

- a) Une question soumise à référendum est formulée dans des termes qui induisent une

interprétation non conforme, voire contradictoire, avec l'esprit du thème ou de la proposition élaboré par le mandat citoyen initialement ;

- b) Un CC fait l'objet d'un recours pour avoir formulé des propositions qui ne sont pas en accord ou qui contredisent, la demande de référendum initiale.
- c) Un CC fait l'objet d'un recours pour avoir formulé des propositions qui ne sont pas en accord ou qui sont en contradiction, avec le résultat d'un CC antérieur.

d) Une directive de l'AM fait l'objet d'un recours car elle n'est pas en accord ou qu'elle est en contradiction avec le mandat inscrit dans l'avis du CC dont il émane.

e) Un avis de l'AM sur la primauté de mandat fait l'objet d'un recours parce que son interprétation des règles du protocole de primauté n'est pas conforme.

f) Une loi ou une directive d'un État ou d'une autre autorité sub-planétaire membre du RCM, fait l'objet d'un recours parce qu'elle n'est pas conforme voire contredit la directive de référence de l'AM.

Le recours peut être déposé à tout moment et par n'importe quelle personne, organisation ou institution, y compris les autorités investies du mandat.

Observations complémentaires

Le modèle de DGR présenté dans cet article, **ne prévoit aucune institution ni aucun mécanisme spécifique en ce qui concerne le pouvoir judiciaire ou d'autres dimensions thématiques fondamentales** pour lesquels il serait nécessaire de prévoir, à l'échelle planétaire, un espace ou une institution propre, avec un fonctionnement démocratique ; ce dernier ne devrait pas dépendre des États mais directement de la citoyenneté, et serait à définir durant le processus constituant lui-même.

Par ailleurs, il convient d'ajouter aux six éléments constitutifs de la DGR décrits dans le paragraphe précédent, **une charte constitutionnelle mondiale**. En plus de définir les contours de la

9. Ces institutions de surveillance ne sont pas représentées dans l'organigramme du graphique 1.

DGR et les modalités de la construction progressive du RCM, celle-ci décide des objectifs communs ; elle sert également de pierre angulaire pour concevoir une hiérarchie de droits et d'obligations applicables au différentes institutions internationales, ainsi qu'une liste d'objectifs et de moyens pour les atteindre.

ORGANISATION TERRITORIALE : INTÉGRER ET DÉPASSER LE SYSTÈME WESTPHALIEN (RCM)

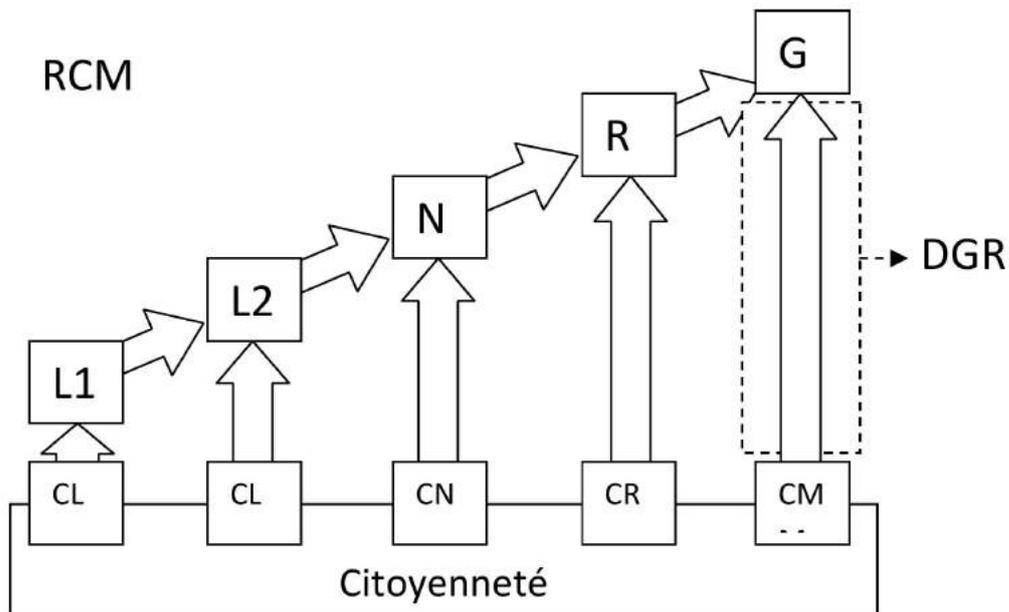
Les entités qui font partie du RCM, c'est-à-dire les gouvernements nationaux, les autorités internationales, régionales et sub-étatiques, peuvent être des institutions conventionnelles avec un fonctionnement pyramidal et hiérarchique. Il pourrait également s'agir dans le futur d'institutions-réseau et d'espaces de décision coopérative et ouverte, à l'image des organisations qui feront partie des futures démocraties territoriales en réseau.

Le RCM ne dispose d'aucune institution propre pour le représenter. Son modèle de gouvernance tout comme les normes et les protocoles qui régissent les relations entre ses membres, sont définis et produits par la DGR, aussi bien à l'étape de sa création pour en définir la structure et le

fonctionnement, qu'ensuite au niveau des compétences relatives à tous types d'événements et de changements ultérieurs.

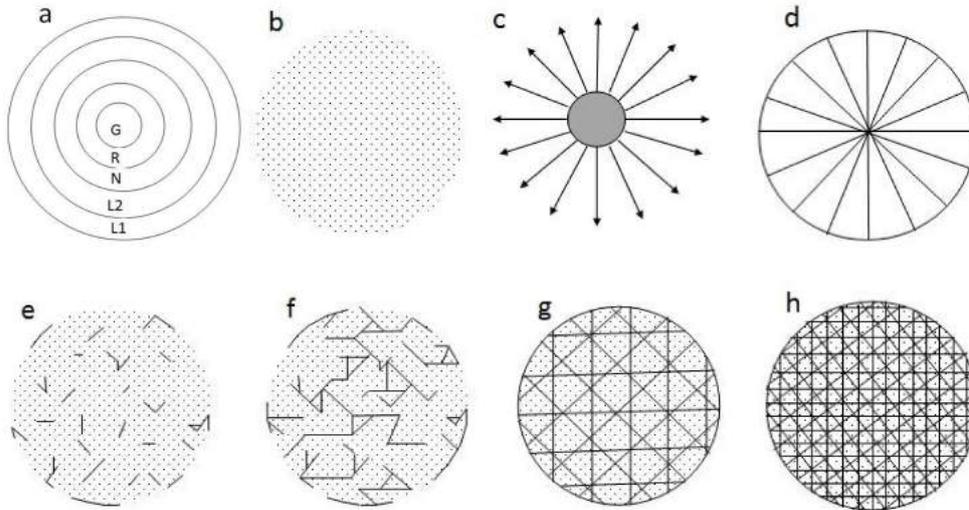
Dans cette partie, j'énoncerai quelles sont les conditions et les formes d'adhésion au réseau, et quelles sont les étapes à suivre. Je décrirai également les engagements et les responsabilités des États et des autres membres. Pour finir, j'aborderai les thèmes de l'autodétermination et celui des processus de subdivision et de regroupement au sein du réseau.

Dans le graphique 2 qui montre le Réseau de la Communauté Mondiale, chaque carré de la partie haute du triangle représente un espace de gouvernance (gouvernement, réseau, etc.) qui correspond à une échelle du territoire. Chaque espace bénéficie des apports décisionnels de la citoyenneté (c'est-à-dire de la communauté citoyenne du territoire concerné) dès lors qu'il est doté d'un système de démocratie directe, complété ou pas, d'autres outils permanents de démocratie avancée. Mais il bénéficie en plus des apports des échelles de territoire inférieures, et notamment de l'échelle de territoire qui se trouve juste en-dessous.



Graphique 2: le Réseau de la Communauté Mondiale (RCM) (Légende : L1 = local petit (ex : villes, cantons) ; L2 = local grand (ex : régions, provinces, états fédérés) ; N = national (états souverains) ; R = régional ou continental ; G = global ; CM, CR, CN, CL = citoyenneté mondiale, régionale, nationale, locale ; DGR = cette flèche est un raccourci de la représentation ascendante du graphique 1.

10. Les multi-assemblées et l'adhésion spontanée à différentes échelles sont des idées issues du projet Germanies et du philosophe et défenseur de la paix Lluís Maria Xirinacs www.germanies.org



Graphique 3: Adhésion au réseau : a) répartition des échelles du territoire (global, régional, national, local 1 et 2) dans les schémas qui suivent b) entités politiques individuelles c) organisation centralisée d) organisation fédérée e)-h) processus d'adhésion spontanée et progressive au RCM à partir du développement de liens bilatéraux ou multilatéraux entre les entités politiques des différentes échelles du territoire qui constituent le réseau.

Ce graphique présente une configuration idéale, hypothétique et simplifiée, de la provenance des mandats démocratiques des citoyens présents à chacune des échelles du territoire. Ainsi, de la même façon que la flèche verticale à droite et entourée, est une représentation simplifiée du graphique 1 (autrement dit, de la phase ascendante ou législative de la DGR), chacun des autres éléments du graphique pourrait représenter des processus alternatifs beaucoup plus complexes qui, de toutes façons, ne sont ni élaborés ni décidés à un niveau global.

Conditions et formes de l'adhésion au réseau

Le critère déterminant de l'adhésion et du type d'adhésion est la qualité démocratique. Celle-ci sera déterminée à l'issue d'une série de CC qui, dès la date de demande d'adhésion au RCM, réaliseront périodiquement des audits. Plusieurs paramètres seront alors évalués tels que la qualité de la délibération ; l'égalité et l'universalité des droits politiques ; le niveau de participation ; le modèle institutionnel ; le niveau réel de concentration du pouvoir ; l'étendue de la corruption et son traitement ; la transparence ; la responsabilisation ; la limitation des mandats ; la révocation ; les droits civiques et politiques ; le rôle des médias ; l'éducation ; les organes de sécurité ; la qualité des services publics ; les inégalités ; l'économie productive ; et les

engagements en faveur de l'environnement.

Il sera tenu compte au moins de ces trois formes d'adhésion : adhésion complète, adhésion partielle, ou candidature latente. L'adhésion complète (la pleine adhésion) donne accès à tous les droits et engage à toutes les responsabilités. L'adhésion partielle donne accès à des droits limités étant entendu que les responsabilités démocratiques ou socio-économiques de la communauté candidate sont, elles aussi, limitées. Enfin, la candidature latente est celle que la communauté dépose au début du processus d'adhésion et qu'elle maintient par la suite, malgré plusieurs rejets.

Parmi les motivations qui peuvent pousser une autorité étatique ou autre à faire une demande d'adhésion au RCM figure l'attrait socio-économique qu'il représente. En effet, l'amélioration des conditions aux niveaux économique, éducatif, médiatique, interculturel... sera évidente pour la majorité des populations de communautés régies par des systèmes de démocratie avancée dans lesquels les citoyens se gouvernent eux-mêmes directement.

Étapes d'adhésion au réseau

La configuration définitive du RCM serait proche d'une confédération à plusieurs échelles. Par

exemple : des communes qui s'unissent pour former des départements ou des provinces, des départements qui s'unissent pour former des États, des États qui s'unissent pour former des régions ou des blocs continentaux, et des régions qui s'unissent pour former la sphère globale. Cette configuration est celle de la figure a) du graphique 3, composée de cercles concentriques allant du global au local. Dans les faits, les entités politiques des différentes échelles du territoire n'auront pas toutes l'intention d'adhérer, ou n'adhéreront que plus tard. C'est pourquoi les liens inter-scalaires ont intérêt à d'abord se construire entre les entités politiques qui souhaitent adhérer au réseau, pour ensuite intégrer progressivement¹⁰ les autres entités (évolution des figures e-h).

Engagements communs

Les membres du RCM seraient soumis à une série d'obligations dont je parlerai ensuite. Concrètement, les États formaliseront leur interdépendance par la subsidiarité, c'est-à-dire qu'ils auront d'avantage d'obligations, compteront sur une solidarité plus grande, leur démocratie s'en trouvera enrichie et ils conserveront leur souveraineté. Voici les engagements communs en termes d'obligations pour toutes les entités politiques :

1. Intégration dans le système de mandat subsidiaire selon lequel a) si des entités de niveau inférieur ont adhéré au RCM avant la communauté candidate, elles conservent le poids proportionnel de leurs voix dans la prise de décisions (voir graphique 3, figures e-h) et, b) les voix des nouveaux arrivants ont le même poids (dégressivement proportionnel) que celui des autres territoires de niveau identique.

2. Même rang institutionnel entre les différentes catégories d'institutions et les acteurs collectifs tels que l'AM, d'autres institutions internationales, les blocs régionaux, les États, les autorités locales, la société civile et les diverses institutions sectorielles et professionnelles membres du réseau. Le mandat de chaque institution impose de collaborer avec d'autres sur différents projets en lien avec les urgences auxquelles l'humanité doit faire face, sans qu'il soit nécessaire de former un gouvernement mondial ou d'en référer à une

autorité supérieure qui donnerait les ordres « d'en haut ».

3. Obligations réciproques, pleines et incontournables, de coopérer :

- En cas d'agression par un tiers, en portant assistance
- En cas de non-respect des besoins fondamentaux comme l'alimentation, la sécurité, le logement, l'éducation, la santé, les libertés, les droits des minorités
- Sur la question des biens communs mondiaux
- Pour la sauvegarde de la sociodiversité
- Pour participer et coordonner les forums ou réseaux régionaux, intercontinentaux et globaux

4. Universaliser les droits civiques et politiques et les dissocier de l'État-nation ou de toute autre échelle du territoire. Chaque être humain dispose du droit individuel et intrinsèque de faire partie de la Communauté Mondiale et de la vie politique de celle-ci. Le RCM s'engage à ce que chaque personne puisse exercer ce droit dans le lieu de sa résidence principale ou temporaire, indépendamment de son lieu d'origine ou d'autres considérations comme la race, la religion, le sexe, la situation économique etc.

5. Acceptation et mise en œuvre de l'approfondissement démocratique.

6. Pour les États, renonciation sous condition à la souveraineté exclusive (système westphalien) et acceptation de la co-souveraineté subsidiaire du RCM.

Droit à l'autodétermination et processus de regroupement et de scission au sein du réseau

Les causes de mises à l'écart du réseau seront liées à des manquements répétés aux conditions d'adhésion. Les territoires membres auraient, quant à eux, le droit à vie de quitter le RCM, et les territoires non membres celui de déposer une demande de candidature. Au sein du réseau, le principe d'autodétermination est garanti à chaque entité territoriale, indépendamment du principe westphalien d'existence d'une volonté nationale.

La DGR n'a pas une lecture nationaliste des droits dans la mesure où elle respecte la constitution d'entités politiques et où elle ne se base pas sur le caractère « national » d'une communauté pour lui accorder ou lui refuser un droit ; en revanche elle a une lecture géo-culturelle du droit de chaque peuple, de chaque langue, de chaque religion, de chaque identité, à exister et à être représentés et protégés de manière effective (en ayant recours à toutes les mesures de discrimination positive qui seraient jugées nécessaires) au sein de la communauté multiculturelle dans son ensemble, veillant ainsi à sauvegarder la sociodiversité.

3. ARGUMENTS FONDAMENTAUX

Dans cette partie, j'exposerai quelques uns des arguments *pour* et *contre* l'idée d'une démocratie globale avancée, au vu de deux questions parallèles essentielles. Tout d'abord, le lien avec la globalisation néolibérale. Et deuxièmement, la nature de la démocratie et les limites de la démocratie représentative libérale. En troisième lieu, la capacité de généraliser les démocraties avancées dans les sociétés de masse, les systèmes et les outils analysés individuellement et de façon combinée. Pour terminer, l'évolution des souverainetés et la construction de l'identité mondiale.

LA GLOBALISATION NÉOLIBÉRALE ET LA CONSTRUCTION D'UNE COMMUNAUTÉ DÉMOCRATIQUE

L'histoire de l'aventure néolibérale a été largement documentée dans des œuvres essentielles comme *La Doctrine du choc* de Naomi Klein¹⁰ tandis que Noam Chomsky a exposé de façon brillante dans son documentaire intitulé *Requiem pour le Rêve américain*¹¹, les stratégies de concentration des richesses par l'élite globale comme instrument pour augmenter la concentration du pouvoir et anéantir les acquis sociaux et politiques des XIXe et XXe siècles. Dans le néolibéralisme ou le capitalisme financier, une ploutocratie qui représente moins de 1% des plus riches de la planète, et dont la superconnexion est connue¹², détient plus de la moitié de la richesse globale. Elle dispose en conséquence d'un énorme pouvoir de décision qui dépasse celui des gouvernements, de la société civile et des citoyens.

Bien que la démocratie représentative libérale au

service du peuple et de ses besoins, ait été efficace, même partiellement, pendant longtemps, la globalisation lui a fait perdre une bonne partie de son efficacité. L'explication tient au fait que la globalisation a entraîné une extrême concentration de la richesse. La concentration du pouvoir qui en découle, a eu pour effet non seulement la décomposition des classes moyennes à l'échelle globale et régionale dans les pays du Nord, mais aussi la corruption, la dévalorisation et finalement la destruction de la propre démocratie libérale comme système politique adossé à l'existence de ces classes. C'est pour cette raison que le pari que font les mondialistes (fédéralisme mondial) de repartir de zéro dans la mise en place d'un système représentatif libéral à l'échelle régionale ou globale, ne règle pas le problème, dès lors que les pouvoirs de fait savent déjà comment endiguer ce système politique. Ce qu'il faut, ce sont de nouveaux schémas et de nouvelles valeurs, fondateurs d'un ordre politique novateur adapté aux besoins actuels et aux pouvoirs de la citoyenneté mondiale dans son ensemble. Des schémas et des valeurs dont les règles contribuent également à réduire si ce n'est à éliminer les pouvoirs de fait. Nous ne pouvons pas dépendre du bon vouloir de responsables politiques qui, sauf exception, se distinguent par leur médiocrité dans la défense des intérêts de la majorité de la population, et constituent de plus en plus une menace face à l'augmentation du populisme et de l'autoritarisme. Quand cela arrivera, et c'est déjà le cas ces dernières années, il n'y aura pas d'autre choix que celui de remettre en question le système et de commencer à s'en défaire pour construire des alternatives politiques globales.

Le cœur du problème se situe dans l'extrême concentration du pouvoir. Le pouvoir entendu comme l'influence exercée au moyen de la coercition, la force, la persuasion, la manipulation, la distraction ou la dissuasion, par un acteur sur un autre pour qu'il agisse ou cesse d'agir. Ce pouvoir est exercé à l'heure actuelle, par les acteurs économiques de la ploutocratie planétaire sur les structures politiques et sur la citoyenneté. Mais avant l'apparition du capitalisme moderne, il était exercé par les aristocraties des anciens empires ou des seigneurs féodaux. C'est pour cette raison que le défi actuel, plus que la réforme du capitalisme ou son remplacement par autre chose, est celui de la redistribution de ce pouvoir, qui amènera à une redistribution de la richesse et à une refondation

10. Klein, Naomi; *La stratégie du choc : la montée d'un capitalisme du désastre*, Ed. Actes Sud, 2008

11. *Requiem for an American Dream* (2016) <http://lstu.fr/Edm25cWT> Page consultée le 03.03.2017

12. Vitali S, Glattfelder JB, Battiston S. (2011) *The Network of Global Corporate Control*. PLoS ONE 6(10): e25995 <http://lstu.fr/Mkcd3hzo> Page consultée le 07.03.2017

démocratique du système économique. Si l'agenda néolibéral arrivait jusqu'à son terme, l'alternative pourrait être de remplacer le capitalisme financier par un système qui réponde mieux aux intérêts des plus puissants dans une nouvelle étape. Il est question ici de dystopies, comme par exemples : l'institutionnalisation de l'apartheid entre classes sociales ; l'élargissement des zones de guerre ; le rétablissement de l'esclavage ; la généralisation de la dictature et de la répression ; la robotisation du travail en même temps que l'anéantissement de ce qu'il reste de l'État providence¹³.

Face à cette situation, **l'alternative consiste à transformer le paradigme qui régit nos relations sociales pour aller vers une redistribution du pouvoir et une augmentation du pouvoir d'agir (empowerment) des individus.** Il s'agit d'une transformation civilisationnelle à moyen ou long terme, qui a un impact non seulement sur la politique mais aussi sur toutes les dimensions de notre société, depuis l'économie (commerce international juste, coopérativisme, économie sociale et solidaire, biens communs...) jusqu'à nos liens avec la biosphère, l'éducation, les moyens de communication ou encore les relations personnelles, etc. Cependant, l'analyse des caractéristiques et des conséquences possibles de cette hypothétique transformation profonde de notre société tout comme des progrès déjà réalisés en ce sens par un grand nombre d'acteurs localement, dépasse largement le sujet et les prétentions de ce travail, et est de toutes façons déjà largement documentée.

Sans vouloir écarter la politique ni minimiser ses liens avec l'économie, il est toutefois important de souligner **qu'aucun système qui continuerait à concentrer le pouvoir ne peut être une alternative politique au néolibéralisme.** Il ne peut s'agir ni d'une république fédérale mondiale libérale ou capitaliste, ni d'un dirigisme « avant-gardiste » de gauches qui se renferment sur elles-mêmes pour se protéger des influences extérieures qui menacent de dénaturer leur programme social. Dans les deux cas de figure, plus le cercle du pouvoir est restreint plus les risques de perversion sont grands. À l'inverse, plus le système de contrôle et de délibération démocratique est vaste, plus il y a de transparence, plus il y a de co-vigilance et de co-éducation citoyenne et plus l'agenda social a de chances de s'imposer. En

effet, le système est pensé pour contrôler rigoureusement les acteurs les plus puissants économiquement, militairement etc. qui sont aussi les plus susceptibles d'accaparer le pouvoir de manière démesurée. Plus le rôle du citoyen dans la sphère politique est important et solidement ancré, moins il y a de risque de corruption ; à l'inverse, plus le cercle des décideurs est restreint, plus le système risque d'être perverti, car les personnes puissantes exercent une pression clientéliste plus efficace sur un petit groupe de représentants que sur l'ensemble des citoyens. Bien sûr, il y a dans l'histoire de nombreuses exceptions à cette tendance, mais en tant que citoyennes et citoyens nous ne pouvons pas nous permettre d'accorder notre confiance à des responsables politiques qui ponctuellement seront exemplaires et le reste du temps ne feront que détériorer la gouvernance et négliger l'intérêt commun.

La DGR doit former les citoyens pour qu'ils soient à même de débattre du modèle ou des modèles économiques et civilisationnels qui doivent remplacer le néolibéralisme. Ainsi, la communauté mondiale disposera réellement d'instruments participatifs de prise de décision pour pouvoir, en s'inspirant des expériences d'alternatives économiques existantes, se prononcer sur le futur économique ; la poursuite ou l'abandon du capitalisme global ; et la transition vers un nouveau système économique ; vers la cohabitation entre plusieurs systèmes économiques ou d'autres combinaisons ou scénarios possibles. Pour résumer : subordonner l'économie à la démocratie de façon à ce que les élites, capitalistes ou post-capitalistes, ne soient pas maîtres du destin des autres, que ce soit dans le cadre des démocraties limitées ou dans d'autres systèmes de gouvernement.

Les caractéristiques des systèmes représentatifs contemporains

L'expansion historique des systèmes de gouvernements représentatifs s'est accompagnée du développement industriel et de la croissance des classes moyennes, ainsi que de la consolidation des États de droit et des États providence à l'heure actuelle menacés. La *polyarchie* ou « gouvernement de plusieurs » à la place du « gouvernement du peuple » est un synonyme de ce que aujourd'hui on appelle démocraties, et concrètement des dites

13. Par exemple, en échange d'un revenu universel limité : Kleiner, Dmytri; "Universal Basic Income Is a Neoliberal Plot To Make You Poorer", Furtherfield, Août 2016 <http://lstu.fr/Vc35GsSB> Page consultée le 07.03.2017

démocraties libérales¹⁴. D'un point de vue critique la polyarchie¹⁵ est un système d'accumulation de bénéfices et de pouvoir qui respecte les libertés civiques et redistribue quelques-uns des bénéfices du système aux majorités, tandis qu'il perpétue un cercle vicieux d'exploitation, au lieu de développer et de servir l'intérêt commun, même si c'est à travers lui qu'il légitime son discours.

Ceci a entraîné un double phénomène de métonymie dans lequel la partie (les démocraties libérales) a envahi et remplacé au niveau conceptuel à la fois deux ensembles sémantiques plus larges. D'un côté, celui du système de droits et de libertés, de sorte que parfois on utilise le terme de démocratie pour définir la culture politique d'un pays. Et d'un autre côté, la démocratie au sens large, qui rassemble une typologie extrêmement grande et variée de systèmes et d'instruments de décision citoyenne. Cette double métonymie a servi et légitimé les représentants et leurs valeurs, en devenant sans doute l'un des plus grands mensonges politiques des temps modernes.

L'équilibre par exclusion

Je nommerai équilibre pas exclusion cette approche sous-jacente à l'organisation des appareils d'État modernes en institutions excluantes qui s'équilibrent mutuellement. On la retrouve dans la séparation des trois pouvoirs, dans le système multipartite, le système bicaméral ou encore dans le découpage en ministères. Chaque organisme agit ici comme un ensemble verrouillé et impénétrable face à la diversité des volontés et des tendances qui peuvent le traverser. Son fonctionnement en interne accorde d'avantage d'importance au respect de la hiérarchie (y compris à la consigne de vote des partis) qu'à la souplesse démocratique.

Dans un système de démocratie avancée, la pluralité et l'équilibre institutionnels sont nécessaires mais ils ne suffisent pas. Ils devraient s'accompagner de ce que je nommerai équilibre dimensionnel, à savoir la combinaison de plusieurs « dimensions »¹⁶ ou instruments d'expression démocratique qui tous protègent le système dans son ensemble, contre les carences et les défauts des autres. Par exemple : la démocratie délibérative complète la démocratie directe par sa profondeur (décision éclairée), tandis que la

démocratie directe complète la démocratie délibérative par sa portée (universalité). Sur le principe, la recherche d'un équilibre dimensionnel justifie la conception et la mise en place de démocraties avancées de type hybride avec toute une série d'instruments, face à des démocraties avancées simples, fondées sur un seul système ou un seul instrument.

Le fonctionnement des gouvernements représentatifs et leurs limites¹⁷

Le fonctionnement des systèmes de gouvernement représentatif se caractérise par l'exaltation du cérémonial du vote et par la cooptation des intérêts privés dans des proportions variables, sur l'ensemble des institutions et des processus qui fondent son modèle de gouvernance, par ceux qui ont un pouvoir de fait. Je décrirai ensuite la façon dont ces deux tendances influent sur les différents aspects des gouvernements représentatifs.

Tout d'abord, les élections. Dans les systèmes représentatifs, les citoyens confient, du jour au lendemain, le pouvoir formel aux représentants de partis de masse, et renoncent à prendre eux-mêmes les décisions durant les quatre années qui suivent. Ce système basé sur la délégation de pouvoir et sur la verticalité, ne correspond pas au sens étymologique de l'expression « gouvernement *du* peuple » ; il s'agit au contraire du gouvernement de quelques uns *sur* le peuple. Même si l'activisme des citoyens a permis d'élargir la communauté des votants (riches et pauvres, femmes, minorités), le système de vote est le même que celui inventé il y a plus de 200 ans.

Deuxièmement, les programmes électoraux qui devraient être des contrats sociaux entre représentants et représentés, sont rarement respectés ; mais cette réalité est masquée par la médiatisation de la politique qui détourne l'attention des citoyens des problèmes sociaux. À l'inverse, dans une démocratie avancée les citoyens élaboreraient eux-mêmes les programmes électoraux par le biais d'un *mandat participatif*¹⁸ qui permet une dynamique de communication permanente entre les citoyens et leurs représentants, et évite les changements conjoncturels, l'influence excessive de groupes de pression ou encore la discipline de parti. De plus, de fortes mesures de sanction et de révocation

14. Dahl, Robert A.; *Polyarchy; participation and opposition*. New Haven: Yale University Press, 1971.

15. Par exemple, Gills, B; Rocamora, J; Willson, R; (eds), *Low Intensity Democracy: Political power and the New World Order*, Boulder, Westview, 1993.

16. Les dimensions identifiées par James S. Fishkin dans son « trilemme de la réforme démocratique » sont les principes d'égalité politique, de délibération et de participation de masse. Fishkin, James S.; *When the People Speak. Deliberative Democracy and Public Consultation*; Oxford University Press, 2009.

17. Ce paragraphe s'inspire de l'œuvre de Manin, Bernard *Principes du gouvernement représentatif* Calmann-Lévy, 1995, et de la pensée de l'activiste et blogueur Etienne Chouard

18. « *Le mandat participatif* » <http://lstu.fr/52FvB3TF> Page consultée le 08.03.2017

seraient appliquées en cas de manquement.

Le troisième aspect tient à l'influence des plus puissants. Elle intervient au moment de réunir les fonds pour le financement des campagnes ; une fois les élections passées, les responsables politiques sont redevables de leurs bailleurs de fonds et c'est pourquoi ils délaissent, petit à petit, les politiques sociales et environnementales qui leur sont préjudiciables. La partitocratie dominante s'apparente à un système de rivalités entre familles, elle dénature, pervertit, étouffe, détruit, compromet toute expression politique favorable aux intérêts des citoyens. Dans une démocratie avancée sans le vote de représentants, les partis cessent d'être des éléments constitutifs de la politique pour se transformer en groupes de pression qui défendent des visions ou des idéologies données.

Un quatrième aspect est celui de la politique spectacle. Celle-ci garantit la légitimation du système politique dominant. Elle focalise l'attention sur les dimensions conflictuelles, partisans, personnelles et superficielles de la classe politique, et ne donne pas suffisamment d'information concernant les débats sur l'agenda politique qui ont lieu au sein des gouvernements et des parlements. Il en ressort deux messages subliminaux : celui de la séparation et de la subordination des représentés aux représentants ; celui d'une influence limitée, voire impossible, si ce n'est illégitime, des premiers sur l'agenda politique.

Le cinquième aspect concerne la corruption du système politique, qui n'est autre que la manifestation épidermique de la cooptation de ceux qui détiennent les pouvoirs de fait sur les professionnels de la vie politique. Devenue de plus en plus évidente, elle a provoqué ces dernières années une crise de confiance généralisée qui a eu pour effet d'aggraver la crise du système. Dans la démocratie avancée, les référendums permanents et le mandat limité des représentants tirés au sort font disparaître la corruption structurelle tandis que la corruption occasionnelle est combattue avec des instruments de prévention, d'évaluation et de sanction.

LES INSTRUMENTS DE LA DÉMOCRATIE GLOBALE EN RÉSEAU

La démocratie directe (système de référendums réguliers)

Dans la démocratie directe, c'est l'ensemble des citoyens qui prend directement les décisions. Au sein de petites communautés le vote direct se faisait, et se fait encore aujourd'hui, au sein d'assemblées populaires ouvertes à tous les habitants. La Suisse, avec ses 8,5 millions d'habitants, dispose d'un système de démocratie semi-directe dans laquelle les citoyens peuvent proposer des réformes constitutionnelles (*initiative populaire*) ou demander des référendums sur n'importe quelle loi préalablement approuvée.

Un système de référendums réguliers est-il possible à l'échelle mondiale ? En 2009 a eu lieu un vote mondial avec des milliers de participants de 171 pays¹⁹ concernant une liste de questions au sujet des besoins humains. Deux grands obstacles au développement de la démocratie directe à grande échelle ont été surmontés : d'une part, 85 % de la population mondiale a suivi l'enseignement de l'école primaire, d'autre part, avec une formation simple et rapide, n'importe qui peut accéder et se servir d'une machine de vote électronique ou par Internet ; et les zones qui ne sont pas couvertes peuvent être reliées par satellite.

Face à l'argument de l'illégitimité due à la faible participation, il est possible de contre-argumenter qu'une faible participation (moins de 30 %) les premières années serait probablement liée au manque de rodage du système. Passée cette période, un taux de participation de 40 – 60 % serait très satisfaisant, comparable à celui de la Suisse dans les années 2010 – 2016. Cependant, un taux inférieur, aux alentours de 20 %, équivaldrait à la participation moyenne à l'*Ecclésia*, l'Assemblée du peuple citoyen dans l'Athènes classique.

La démocratie délibérative (Conseils Citoyens)

Depuis 1972, des Conseils Citoyens sont organisés dans de nombreux pays sur les cinq continents, avec un nombre de participants variable, selon des modalités et des appellations différentes : sondages délibératifs, conférences de citoyens, jurys citoyens etc. L'expérience la plus importante de Conseils Citoyens qui ait eu lieu jusqu'à maintenant est probablement celle du *World Wide*

19. *World Vote Now* (Global Human Referendum)
<https://is.gd/GiEz4i>
 Page web consultée le 03.03.2017

*Views on Biodiversity*²⁰ organisé en 2012, en préparation de la Conférence de la Convention sur la Biodiversité de l'ONU. 3000 personnes de 25 pays avaient alors pris part à ces CC avec un protocole de travail similaire.

L'argument le plus fort contre le caractère contraignant des décisions prises par les Conseils Citoyens, dénonce le fait qu'un groupe de personnes élues au hasard n'est toujours qu'un groupe de représentants et non l'ensemble des citoyens. C'est pour cette raison que la DGR considère les CC comme un instrument nécessaire mais incomplet de la démocratie avancée. Ce modèle place la démocratie délibérative en deuxième position dans la chaîne de prise de décisions, après la démocratie directe. L'universalité est privilégiée pour sauvegarder le principe de gouvernement du peuple et elle s'accompagne de l'égalité des chances d'être volontairement sélectionné (principe fondamental de la démocratie par tirage au sort comme c'est le cas pour les CC et pour l'AM) pour faire partie des équipes qui travaillent sur des thématiques complexes et prennent des décisions raisonnées ou éclairées. Ainsi, bien que les référendums permettent de susciter le débat public, les votes éclairés et ceux qui ne le sont pas, ont le même poids, c'est pourquoi les résultats peuvent perdre en efficacité et en justesse.

Cependant, l'organisation de centaines de Conseils Citoyens, notamment au niveau local, a débouché sur un deuxième argument opposé fruit de beaucoup d'expériences insatisfaisantes : le rôle de juge et partie de l'autorité convocatrice, et la suspicion que les équipes de travail sont influencées par des informations favorables aux options qu'elles sont censées choisir. De plus, ces expériences sont parfois utilisées comme propagande politique pour servir l'image de l'autorité convocatrice, sans une volonté réelle de connaître l'opinion des citoyens. On le voit dans beaucoup de cas de budgets participatifs, où les citoyens sont appelés à se prononcer sur une question secondaire ou une infime partie du budget de l'autorité convocatrice.

Dans la DGR, les CC auraient lieu régulièrement et porteraient sur tous les sujets, sans pression de l'autorité convocatrice qui serait elle aussi tirée au sort. Malgré tout, l'Assemblée Mondiale, en tant qu'institution organisatrice, serait en partie

déterminante pour le résultat final : a) car c'est elle qui complète l'Agenda Thématique Annuel des référendums, de telle sorte que les thèmes émanant d'une poignée de CC seront façonnés à l'image des décisions de l'Assemblée ; b) c'est elle qui établit, à destination des CC, la liste des sous-thèmes issus des référendums ; c) enfin, c'est elle qui traduit en texte législatif les décisions des Conseils.

L'Assemblée Mondiale se transforme ainsi en accompagnateur et gestionnaire d'un processus délibératif permanent dans lequel les citoyens prennent les décisions et les parlementaires observent, gèrent le processus et interviennent partiellement sur le fond. Mais, en même temps, ils ne sont pas dans cette position « d'indépendance » qui les expose aux pouvoirs de fait et finalement les contraints à travailler pour eux. Ils sont dans une position d'interdépendance dans l'exercice de leur mandat qui est limité par les décisions issues des référendums et des Conseils Citoyens et par les processus d'évaluation et de sanction. Finalement, à la différence des contre-pouvoirs des systèmes représentatifs, c'est l'obligation de remplir de manière rigoureuse un mandat dynamique en partant de la base, qui permet d'avancer sans prendre le système en otage.

L'Assemblée Mondiale (organisme tiré au sort)

Un organisme d'une telle ampleur (300-500 représentants) élu par tirage au sort peut-il fonctionner correctement ? Les exemples de la démocratie athénienne le prouvent. *L'Ecclésia* ou l'Assemblée du peuple compte une moyenne de 6000 citoyens présents dans l'assistance sur un total de 30 à 60 000 hommes (pas de femmes, ni d'étrangers ou d'esclaves). *La Boulè* ou Conseil, composée de 500 citoyens de 30 ans et plus tirés au sort, préparait l'Assemblée et exécutait ses décisions. Les 500 citoyens, étaient issus du tirage au sort de 50 membres de chacune des 10 tribus que comptait la ville. Chaque groupe de cinquante conseillers était chargé à tour de rôle de l'exécution des décisions de l'Assemblée. Chaque citoyen athénien pouvait être membre de *la Boulè* deux fois dans sa vie ; puis avec la réforme de Périclès les *bouleutes* ont reçu un salaire ou une indemnisation qui a permis d'assurer une participation plus grande des populations les moins aisées.

20. Biodiversity Worldwide Views Project <https://is.gd/6AkBu7> Page web consultée le 03.03.2017

D'un autre côté, certains pourraient considérer que la future Assemblée Mondiale – en tant que seule institution démocratique globale au sein d'un système en réseau et décentralisé – porte en elle le germe d'une hyper-bureaucratie omniprésente qui conduira à son tour à un Gouvernement Mondial centralisé. Pour éviter cela, il est nécessaire d'adapter en conséquence sa configuration et sa composition. Il convient aussi de faire de cet objectif l'un des piliers de la nouvelle organisation politique, puis de lui donner une valeur juridique qui le rende inhérent à la nouvelle culture démocratique²¹.

Contrôle de la mise en œuvre décentralisée

Le secret du bon fonctionnement de la mise en œuvre décentralisée de directives communes se trouve probablement dans le respect du principe de l'*obligation de résultat*, selon lequel les autorités disposent de toute l'autonomie d'action et de méthode, ainsi que théoriquement de périodes de temps suffisantes, pour appliquer de façon adéquate les lois et les directives qu'elles reçoivent.

Les directives internationales (Convention des Nations unies, Objectifs du Développement Durable, Directives de l'OCDE, etc.) et régionales (UNASUR, ASEAN, UA, UE, entre autres) constituent un vaste champ expérimental de la façon dont ce système pourrait se mettre en place. Mais bien sûr, les problèmes que toutes ces institutions rencontrent ne sont pas peu nombreux. L'un d'eux concerne la tendance à la concentration du pouvoir. Ainsi, les mécanismes nécessaires pour lutter contre cette tendance devraient pouvoir s'appuyer sur le maximum de formalités possibles de façon à empêcher un retour en arrière (voir « démocratie autodidacte »), les rendant ainsi sans appel. Comme c'est le cas par exemple pour la défense des droits de l'homme. Cela revient à dire que la protection contre l'abus de pouvoir doit être un droit fondamental de plus, garanti de manière préventive par des mesures politiques, économiques, juridiques et sociales. L'objectif étant de se prémunir d'une part, contre l'accaparement des biens et le pouvoir qui serait exercé par n'importe qui, d'autre part, contre le risque de formation, de consolidation et d'extension de toutes sortes d'oligarchies.

Mécanismes d'évaluation et de sanction

La communauté (politique) internationale bénéficie d'une expérience des mécanismes d'évaluation et de sanction dont il est possible de s'inspirer. Parmi les exemples qui auront lieu à l'échelle mondiale en 2017, il y a les rapports nationaux d'avancement des ODD (appelés « revues nationales volontaires »), dans le cadre du Forum Politique de Haut Niveau (HLPF) sur le Développement Durable, organisé par l'OCDE. Au mois de février, déjà 31 pays étaient parties prenantes du processus ; ils devront donc présenter leurs premières avancées ainsi que les défis rencontrés dans la mise en œuvre des ODD et de l'agenda 2030²². Dans le modèle de la DGR, l'Autorité de Surveillance partagée et tirée au sort (ASMD) observe et fait des recommandations tandis que tout le poids des décisions d'évaluation et de sanction repose sur les autorités de surveillance territoriales. Qui les contrôle ? Elles se contrôlent les unes les autres par le biais de mécanismes réguliers d'évaluation par les pairs, en coordination avec l'ASMD.

DÉMOCRATIE ET RADICALITÉ PLURIELLE DE L'IDENTITÉ MONDIALE

S'il existait une communauté politique à l'échelle globale, il faudrait réfléchir à son identité.

À nouveau, comme dans le cas de la souveraineté, le concept d'identité peut prêter à confusion dès lors que son étymologie fait appel à « l'identique » et comporte le risque d'aller vers une homogénéisation :

« (...) La construction d'une vision commune ou d'une « identité » pour la planète doit se faire avec précaution. C'est une mission qui comporte le risque de déboucher sur un agenda uniformisateur et négationniste des différences culturelles et philosophiques, porteur d'un messianisme qui aspire à un idéal perfectionniste, ou pire encore annonciateur d'un projet totalitaire ; un agenda qui risquerait également de propager un suprématisme culturel comme ce fut le cas de la culture occidentale à l'époque coloniale et de nos jours dans les multiples dimensions du néocolonialisme. Pour certains, le simple usage du concept d' « identité » pour définir un ensemble d'éléments communs à l'échelle mondiale peut être contre-productif ; ceux-là croient préférable de parler seulement d'un « socle minimum » de valeurs éthiques qui

21. Michels, Robert; *Les Partis Politiques, Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*. Paris, Flammarion, 1971 (1911)

22. Risse, Nathalie; "31 Countries Volunteer for HLPF 2017 Review" IISD, 30.11.2016, <https://is.gd/7wfuOE> Page web consultée le 03.03.2017.

devront être établies par consensus dans le cadre d'un dialogue planétaire entre les différentes cultures et civilisations. »²³

D'où la nécessité de concevoir la nature de cette identité comme radicalement plurielle. En ce sens, l'identité mondiale telle qu'imaginée dans la DGR :

- a) Favoriserait la socio-diversité et confierait aux citoyens du monde le rôle de défendre les cultures, en particulier les cultures minoritaires, une mission qu'ils pourraient accomplir avec les États ou à leur place.
- b) N'usurperait ou n'excluerait pas d'autres identités, elle les compléterait.
- c) S'efforcerait de définir un certain nombre de règles communes élaborées à partir de principes définis au sein des différentes cultures.
- d) Fuirait l'apologie des institutions communes et au contraire respecterait et célébrerait la vie, l'humanité et la planète.
- e) Faciliterait la mise en marche de processus réels et symboliques de réparation des injustices actuelles (Sud-Nord, pauvres-riches, femmes-hommes, nature-humanité).

Pour construire cette identité plurielle, le nouveau système politique doit reposer sur un système de valeurs interculturelles, qui influencera également d'autres dimensions du système global lui-même régi pas des règles communes. L'un des concepts clefs les plus critiquables, d'un point de vue extérieur à la culture occidentale, est peut-être justement celui de la démocratie. En ce sens, le meilleur pari à faire, consiste d'une part, à associer le concept de démocratie à la pratique de l'assemblée, qui est transversal à beaucoup de cultures et peut constituer un point de départ pour une démocratie avancée. D'autre part, dissocier et opposer le concept de démocratie aux gouvernements représentatifs modernes, qui, bien que chaque fois plus nombreux dans le monde, conservent une origine culturelle euro-américaine. En définitive, l'approche transculturelle de l'idée de démocratie s'oppose aux autoritarismes des différentes cultures mais aussi à l'autoritarisme des marchés.

Les cultures du monde entier ont toutes, à un moment donné ou un autre de leur histoire, expérimenté des assemblées, très diverses. Quelques exemples ont été donnés dans le paragraphe sur l'Assemblée Mondiale et le point sur « l'organisation institutionnelle et décisionnelle ». Toutes ces « démocraties », qui n'ont évidemment plus rien en commun avec le système de gouvernement de la Grèce classique du Ve siècle av. J.-C., sont fondées sur des valeurs et des visions du monde, étrangères à la culture occidentale ancienne ou moderne. Aussi, bien que d'un point de vue strictement étymologique, la « démocratie » naît dans l'antiquité hellénique, méditerranéenne et européenne, un processus de débat sur les visions et les valeurs collectives qui sous-tendent les assemblées traditionnelles des cultures du monde entier, pourrait inspirer la mise en place d'une démocratie mondiale construite sur la base d'un dialogue par essence interculturel.

Et, quoi qu'il en soit, il est légitime de se demander si le système qui en résulte peut être appelé « démocratie », tel qu'on l'affirme ici, ou s'il serait préférable d'avoir recours à de nouveaux termes ou expressions. Dans cet article le mot « démocratie » dans l'expression « Démocratie Globale en Réseau » est fonctionnel et n'exclut pas que par la suite d'autres concepts apparaissent, issus d'un débat qui se veut multiculturel.

4. MISE EN ŒUVRE

Les sept milliards de citoyennes et de citoyens du monde ont-ils été suffisamment préparés pour engager un processus de démocratie avancée, basée sur le vote et la délibération ? Envers et contre l'avis de beaucoup, je crois que oui, et j'ai tenté de le démontrer tout au long de ce travail d'analyse. Mais la mise en œuvre d'un tel système ne se fera pas du jour au lendemain, il y aura des réticences fortes liées aux intérêts des pouvoirs de fait et des pouvoirs officiels, au niveau global et local, ainsi qu'en provenance d'une partie de l'opinion publique internationale. Dès lors, il se peut que de façon réaliste, la possibilité de lancer le débat représente déjà une victoire en soi pour faire avancer cet agenda démocratique. Il se peut qu'entre ce premier débat et la mise en place effective d'un nouveau système, il s'écoule cent, voire même, deux cents ans. Mais, de la même manière que les idées qui ont mené aux révolutions américaine et française étaient nées un

23. « Identité Mondiale », dans Blin, Arnaud; Marín, Gustavo (coord.); *Dictionnaire de la gouvernance mondiale*, Paris, Ed. Nuvis, 2015.

siècle plus tôt, durant le siècle des lumières, voire même avant, nous devons aujourd'hui construire et élaborer de façon précise des propositions pour le monde de demain. Des propositions qui puissent être analysées, et contestées avec comme objectif d'identifier les meilleures, de les affiner, pour qu'elles fassent consensus et que l'on puisse mettre en place un programme citoyen constituant global.

REDISTRIBUER LE POUVOIR POUR CONSTRUIRE LE BIEN-ÊTRE

L'objectif fondamental consiste donc à redistribuer le pouvoir entre les citoyens, ou encore la capacité à décider de leur propre existence, de leur situation sociale et de leur environnement. Telle est la première étape pour assurer un partage et une distribution des biens qui ouvrent la voie à une vie prospère. Une gestion partagée et durable des biens communs mondiaux, et une répartition des ressources permettant aux sept milliards d'individus de vivre dignement. Concevoir une organisation politique à l'échelle du globe, qui poursuive cet objectif ; permettre un fonctionnement des marchés et une cohabitation avec la biosphère, qui respectent ces principes à la lettre.

Pour une redistribution efficace et contrôlée du pouvoir, il faudrait mener à bien les trois actions suivantes (pas nécessairement dans cet ordre) : a) inverser le pouvoir, b) repenser sa nature, c) le mettre en pratique

« Prendre le pouvoir » était l'objectif de toutes les révolutions politiques classiques. Mais l'histoire montre que ce type d'action n'a fait qu'entraîner le remplacement de classes politiques par d'autres. L'extrême inverse d'une société sans pouvoir est inconcevable. **Il ne suffit pas de se déconnecter du pouvoir : il faut le déconnecter de soi-même et le rendre inutile, puisque c'est ce pouvoir qui opprime, rabaisse, détruit, phagocyte ou encore détourne toutes les initiatives qui tentent d'améliorer notre société.** Proposer des alternatives économiques, écologiques, politiques, sociales... est source d'inspiration mais ne suffit pas. Il faut aussi affronter le pouvoir et l'inverser. Le neutraliser, bloquer et occuper son espace qui est notre espace, tout en libérant des forces pour construire et redistribuer le pouvoir populaire citoyen organisé.

Bien qu'il n'y ait pas de gouvernement mondial à renverser, que ce soit par les urnes ou par les armes, l'humanité dispose d'un énorme arsenal, historique et récent, de stratégies pacifiques et démocratiques, de désobéissance civile, et de lutte non violente pour atteindre ses objectifs, parmi lesquels, celui très concret d'un premier par vers une rupture politique effective.

Le second pas, consiste à repenser la nature du pouvoir. C'est-à-dire : concevoir les normes et les structures du nouveau système de gouvernance, qui soit tourné vers une distribution dynamique, autodidacte et consciente du pouvoir à tous les citoyens ; le tout en respectant des principes, des règles, des valeurs comme ceux dont on a pu parler ici et bien d'autres encore qui devraient émerger du débat public. Ceci implique entre autre, comme nous l'avons déjà mentionné, de reconnaître au niveau normatif **la tendance qu'ont les sociétés à concentrer le pouvoir** et à mettre des lignes de séparation entre dominants et dominés. Il est donc nécessaire de mettre en place des instruments performants pour corriger cette tendance à court et long terme.

Le troisième pas est celui de la construction effective d'espaces où le pouvoir serait redistribué. Avec l'objectif déclaré d'aller vers l'émancipation globale ; ces espaces permettraient d'élargir la préfiguration d'une DGR et d'un réseau où se construirait la démocratie réelle. Il s'agirait d'espaces embryonnaires et émergents d'*empowerment* des citoyens, où les décisions seraient prises collectivement, et qui coexisteraient durant une période indéfinie, avec le système néolibéral actuel. Toute cette période d'assemblage des pièces du puzzle, de test et d'erreurs devrait permettre d'identifier les principes, les méthodes, les outils, les modes d'organisations, de participation et d'engagement des citoyens et des institutions, qui seront l'expression intelligente et dynamique des besoins de la Communauté Mondiale.

Mettre en place de nouvelles structures de pouvoir ne signifie pas simplement tester la voie d'un empowerment à la marge des pouvoirs officiels existants. Le plus pertinent serait sûrement de tenter une pluralité de stratégies : des groupes strictement participatifs pour s'emparer des urnes, municipalités créatrices de réseaux dont les campagnes dépasseraient les compétences des

villes²⁴; plateformes de la société civile qui se transforment en assemblées citoyennes émancipées elles-mêmes organisées en réseau²⁵; grèves générales ; actions de désobéissance diverses et variées, certaines cherchant à atteindre le cœur du système comme le piratage des plus grandes places boursières ; construction d'une communauté politique citoyenne au sein du réseau, comme alternative aux États-nations, fondé sur un système de co-registation transparent et participatif qui utiliserait la technologie de la « *blockchain* » (« chaîne de blocs », en français) et la crypto-monnaie, comme alternative à la fiscalité nationale ; et d'autres initiatives très nombreuses d'actions, d'idées et de propositions locales et internationales.

QUELLE FEUILLE DE ROUTE ?

L'une des stratégies, en termes d'idées clefs, d'objectifs ou encore d'avancées symboliques pouvant contribuer à mobiliser les citoyens vers une transformation politique globale, consiste à partir d'un noyau émergent. L'un des points de départ pourrait être **d'inviter à la construction d'une Assemblée Mondiale provisoire avec un rôle consultatif sur des questions qui toucheraient à sa programmation, à sa constitution, à ses compétences, et qui serait embryonnaire du réseau**. Les missions et la composition de cette première version isolée de l'AM évoluerait progressivement vers une Assemblée intégrée au modèle de la DGR en suivant la logique d'adhésion spontanée et progressive au réseau, exposée dans le graphique 3. Voici un exemple possible d'évolution en 4 étapes :

a) Comme première étape, un espace transversal indépendant composé d'un grand nombre de personnes de la société civile mondiale, élaborerait des directives sur des programmes publics globaux. Leur expérience et leur statut permettraient à l'Assemblée de s'imposer petit à petit comme acteur mondial, autonome et légitime à défendre l'intérêt commun mondial. À ce stade, on chercherait le soutien d'autorités publiques pionnières (États, régions, villes...) avec qui construire des liens de confiance et élargir les domaines de collaboration. Les membres seraient choisis parmi les OSC participantes, en respectant la diversité régionale et le genre.

b) Dans une seconde étape, le soutien de certaines des villes et États pionniers serait acquis et permettrait d'apporter en plus d'un appui politique, une contribution financière à l'initiative. Le travail de l'Assemblée aurait dépassé l'esprit volontariste de la société civile **et acquis la solidité scientifique et la réputation des conventions actuelles des Nations unies**. Ses rapports et recommandations seraient hautement valorisés par les institutions internationales, la société civile mondiale et les planificateurs nationaux. Cependant, elle se différencierait des Conventions de l'ONU par son approche thématique transversale et intégrée. Elle se distinguerait également par sa volonté explicite d'une part, de faire baisser la pression exercées par les élites et les lobbys en mettant en place dès le départ des systèmes de transparence effective au moyen d'audits permanents et d'autres mécanismes spécifiques, et d'autre part de reconnaître et de mettre régulièrement en garde contre le risque d'interférence des puissants.

c) Dans une troisième étape, la Communauté Mondiale serait proclamée, à l'état embryonnaire ou émergent ; les villes, les régions et les États qui travaillaient déjà avec l'AM seraient invités à adhérer séparément à la DGR et au RCM. Dans cette troisième phase, la Communauté Mondiale serait composée de pays, de territoires et de personnes qui représenteraient une minorité à l'échelle de la planète. Dans le graphique 3, cette phase correspondrait aux figures e) ou f). La DGR aurait un certain poids dans l'agenda mondial, sans doute comparable à celui de certains acteurs internationaux de taille moyenne, mais pas encore déterminant à l'heure de détourner l'humanité du chemin suivi par notre culture néo-libérale. Le système de prise de décision de la DGR (Graphique 1) commencerait à être opérationnel dans les territoires et les pays membres, tout comme une première version de la Charte Constitutionnelle Mondiale, élaborée de manière participative et ouverte durant la phase antérieure.

d) Dans une quatrième étape la DGR serait composée d'un nombre de territoires et de populations majoritaire ou tout du moins significatif à l'échelle globale. Les politiques globales élaborées par les citoyens seraient mises en place de manière décentralisée par les institutions sub-planétaires. On peut

24. Gutierrez, Bernardo; *La ciudad de código abierto como horizonte de la democracia radical transnacional*, 2016 <http://is.gd/MnMifZ> Page web consultée le 08.03.2017.

25. Bunge La Mwananchi (Nairobi) <http://is.gd/upjkQH> ; *Parlament Ciutadà* (Barcelona) <http://is.gd/mKN93I> Pages web consultées le 03.03.2017.

éventuellement imaginer que ce processus démocratique permanent de prise de décisions se traduise par la définition d'un agenda qui pourrait parvenir à résoudre, dans un intervalle de 10 à 15 ans, les problèmes les plus urgents auxquels fait face l'humanité, tout en évoluant progressivement vers une civilisation au pouvoir redistribué, et débarrassée entièrement du néolibéralisme des élites globales.